**JEUDI** 

# A LA VEILLE

DE LA

## **GRANDE OFFENSIVE** ALLEMANDE

Paris, 15 janvier. — La plus forte préoccupation de l'heure actuelle, celle qui domine toutes les pensées, est certainement la très prochaine offensive allemande. Dans les grands états-majors, les bureaux de renseignements recueillent avec soin tous les indices pouvant être utiles au travail de probabilités qu'ils établissent sur le choix des zones d'attaque. De leur côté, quelques écrivains militaires, bien que disposant d'informations moins complètes, sont tentés par le même problème et en examinent successivement les solutions possibles.

Le 13 janvier, un journal du matin a publié sous le titre : « le Drame allemand » un article fort remarqué et contenant le résumé de la conversation « d'une personnalité neutre éminente qui a séjourné longtemps an Allemagne et qui était encore à Berlin il y a six jours ». Après avoir exposé l'état du confiit existant entre le peuple allemand, qui désire ardemment la paix, et le parti militaire, qui veut continuer la guerre et faire immédiatement un effort suprème, le neutre dont il est question fit connaître que, suivant toute viraisemblance, le noint d'at

inilitaire, qui veut continuer la guerre et faire immédiatement un effort suprème, le neutre dont il est question fit connaître que, suivant toute vraisemblance, le point d'attaque choisi serait encore Verdun, afin de permettre au kronprinz de prendre la revanche dont il a besoin dans un intérêt dynastique. Il ajoute que d'autres offensives de diversion, puissamment organisées, seraient tentées : l'une dans la direction de Calais et une autre en Italie.

L'un de nos écrivains militaires les plus histingués, examinant à son tour où portera l'offensive allemande, écrit qu'à son avis l'attaque principale n'aura pas lieu dans la région de erdun, parce que nous occupons au nord de la place une série de positions extrêmement fortes sur lesquelles nous serions en mesure d'arrêter très longtemps l'adversaire. Il voit plutôt le gros effort de l'ennemi se produire entre Reims et l'Argonne ou entre Saint-Mihiel et Commercy; parce que ces deux théâtres d'opérations sont bien en direction de Paris. Il juge également très possible une diversion dans la haute Alsace, pour nous reprendre le terrain que nous avons reconquis.

Toutes les hypothèses formulées ci-dessus

Toutes les hypothèses formulées ci-dessus Toutes les hypothèses formulées ci-dessus l'appuient sur les concentrations de troupes effectuées par l'ennemi depuis plusieurs semaines tant en Belgique qu'en Alsace, et, malgré quelques divergences de détails, mous ponstatons que les pronostics établis jusqu'à be jour concordent avec les idées que nous avons émises dans nos précédents articles, et qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit en faisant bien entendu toutes les réserves que la plus élémentaire prudence commande en pareil cas: de en pareil cas : La grande offensive des Allemands sur le

La grande chensive des Abellianus sur le front franco-pritannique aura lieu très pro-chainement; il y aura une offensive princi-pale et plusieurs offensives de diversion, afin de retenir nos troupes un peu partout. [Laisser ici dix lignes et demie censurées]

Une diversion importante en Italie est nouteuse, surtout si la plupart des divisions allemandes de von Below en ont été retirées, ainsi que le bruit semble s'en confir-Ajoutons que nous avons mis le temps à profit pour développer toutes nos mesures de défense, et que nous attendons l'attaque vec une pleine confiance.

Général MARABAIL.

## Communiques français

Du 15 Janvier (23 heures) Sur la RIVE DROITE DE L'A MEUSE. ses Allemands ont attaqué nos positions du BOIS LE CHAUME sur un front de Leux cents mètres environ. L'attaque brijée par nos feux s'est dispersée; quelques fractions ennemies qui avaient réussi à prendre pied dans un élément avancé en ont été rejetées aussitôt. En LORRAINE, nos troupes ont réussi

une incursion dans les lignes ennemies de la région de Badonviller et ont ramené une vingtaine de prisonniers. Rien à signaler sur le reste du front.

Du 16 Janvier (14 heures) Rien à signaler au cours de la nuit en dehors d'une canonnade assez vive en AL-SACE, entre la THUR et la DOLLER. Le chiffre des prisonniers que nous tvons faits au cours du coup de main d'hier. fans la région de BADONVILLER dépasse la quarantaine, dont un officier.

# Communiqués anglais

Du 15 Janvier (22 heures) Aucun événement important à signaler en dehors de l'activité habituelle de l'ar-

'AVIATION: -- L'activité aérienne a été entravée hier par la chute de neige; nous avons pu cependant prendre quelques clichés et faire un peu de réglage. Au cours des rares combats de la journée, un appareil ennemi a été abattu. Tous les notres sont rentrés indemnes.

A la suite du raid exécuté avec succès en Allemagne dans la journée d'hier, une deuxième expédition a été exécutée dans la nuit du 14 au 15; nos objectifs étaient les mines d'acier de Thionville, à mi-chemin entre Luxembourg et Metz, sur les-quelles nous avons jeté une tonne de proectiles. Une demi-tonne d'explosifs a été en outre jetée sur deux importants nœuds de voies ferrées dans la région de Metz. Les objectifs ont été fortement défendus par les canons spéciaux et les projecleurs. Tous nos appareils sont rentrés indemnes,

Du 16 Janvier (après-midi) Aucun événement important à signaler fur le front britannique.

#### Le Commandement des Alliés n'est pas unifié

Londres, 16 janvier. — A la Chambre des communes, M. Lynch demande si l'unité de commandement existe en France et en Ita-lie, et le nom des généralissimes, si elle existe. M. Bonar Law répond par la néga-

# En Espagne

MANIFESTATIONS CONTRE LA CHERTE DE LA VIE Deux tués à Malaga

Malaga, 16 janvier. — On assure que, au tours de bagarres qui se sont produites au-jourd'hui dans le voisinage du port, il y aurait eu deux morts et plusieurs blessés. Les autorités continuent à prendre des mesures afin d'assurer le calme. La police surveille les quartiers populeux extérieurs et les magasins du port.

# LE SUCCÈS DES ITALIENS A CAPOSILE

10 c. le numéro

Rome, 16 janvier. - Des batterles d'artil-Rome, le janvier. — Des batteries d'artil-lerie de marine en position ou flottantes ont concouru efficacement à l'action réussie à l'est de Caposile, et dont le Communiqué du 15 disait : « Action de surprise exécutée avec un élan admirable, au cours de laquelle nous avons élargi notre tête de pont, arraché plu-sieurs tranchées à l'enpenii et renoussées. sieurs tranchées à l'ennemi et repoussé en-suite ses contre-attaques répétées, » Dès cinq heures du matin, le 14, les batteries de marine de petit et de moyen calibre commencèrent le bombardement des lignes et des arrière-lignes ennemies; celles de petit calibre battaient les boyaux et les postes vis-à-vis de Lagencia-Zuliani, tandis que celles de moyen calibre battaient les routes par lesquelles l'empemi faisit affire per par lesquelles l'ennemi faisait affluer ses renforts. En même temps, d'autres pièces de marine, sur la ligne Cava-Zuccherina-Cot-tellazzo, effectualent des tirs pour détourner 'attention de l'ennemi et entraver ses mou

rements dans le secteur entier.

Après deux heures de canonnade, l'infan-Après deux neures de canonnade, l'infan-terie se portait en avant dans l'attaque vi-goureuse et couronnée de succès signalée par le Communiqué du 15. Les plèces allon-geaient alors leur tir, intensifiant leur bom-bardement d'interdiction sur les voies de l'arrière qui donnaient accès aux localités successivement occupées par patre infante successivement occupées par notre infante-rie. Ce feu eut des résultats particulièrement efficaces quand l'ennemi tenta une contre-

Dans l'après-midi, les patrouilles d'infanbans l'après-mid, les patroulles d'infan-terie et les reconnaissances aériennes ayant signalé l'arrivée de nouveaux renforts en-nemis qui franchissaient le pont de Lagen-cia Trezze, ce pont fut canonné avec succès par les batteries de moyen calibre et par une escadrille d'hydravions.

#### Les Ouvriers de la Classe 1913 renvoyés aux Dépôts

Paris 15 janvier. — Le ministre de l'armement et des fabrications de guerre vient de décider que les ouvriers mobilisés du service armé appartenant à la classe 1913 seront relevés d'usine à partir du 15 janvier et devront être rendus à leur depôt d'affectation au plus tard le 25 janvier. Le ministre, dans sa circulaire, prescrit aux directeurs des établissements de l'artillerie et des poudreries, aux officiers contrôleurs de la main-d'œuvre militaire de lui rendre compte le ter février, détai de rigueur, du nombre d'ouvriers mobilisés de la classe 12 dirigés sur leurs dépôts.

#### Grandes Ecoles de l'Etat Participation des Mobilisés aux Conccurs des Grandes Ecoles de l'Etat et aux Examens des Facultés en 1918.

Paris, 15 janvier. — Pourront seuls être autorisés à prendre part en 1918 au con-cours des grandes Ecoles de l'Etat ou re-connues par l'Etat ainsi qu'aux examens des Facultés, sur la demande des directeurs les candidats mobilisés des catégories ci-

1. Engagés volontaires appartenant par eur âge à la classe 1919 ou aux classes plus

2. Militaires qui, aux termes de la note du 1er octobre 1917 pourraient en cas de succès être autorisés à suivre les cours des écoles et Facultés, savoir :

a/ Officiers reconnus inaptés définitive ment à faire campagne ou en instance de retraite pour blessures ou infirmités con-

retraite pour blessures ou infirmités contractées au service.

b/ Officiers reconnus inaptes temporairement pour une durée de six mois au moins à la suite de blessures ou d'infirmités contractées au service, à condition qu'ils ne soient pas saisis par la loi du 10 août 1917, c'est-à-dire qu'ils aient servi pendant un an au moins depuis la mobilisation dans une unité combattante ou qu'ils soient en situation de bénéficier des dispositions des paragraphes 7 et 8 de l'article 2 de la dite loi.

c/ Hommes de troupe en instance de réforme ou de pension.

d/ Hommes de troupe versés dans le service auxiliaire à la suite de blessure ou d'infirmités contractées au service et reconnus inaptes à servir aux armées en cette qualité

firmités contractées au service et reconnus inaptes à servir aux armées en cette qualité dans les conditions fixées par le troisième alinéa de l'article 8 de la loi du 10 août 1917.

3. Une décision ultérieure réglera, s'il y a lieu, la participation à ces concours et examens des candidats appelés de la classe 1919. Elle est subordonnée à la date de l'incorporation de ce contingent.

### Les Chambres de Métiers

M. Bouilloux-Lafont, député du Finistère, M. Bouilloux-Lafont, député du Finistère, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à la création en France, dans les centres régionaux de commerce et d'agriculture et dans les centres de métiers et d'industries d'art, de Chambres de métiers, analogues à gelles qui existent déjà, ayant pour but de propager et d'étendre l'enseignement professionnel sous toutes ses formes et à tous ses dogres. d'étendre l'enseignement professionnel sous toutes ses formes et à tous ses degres.

Ce projet vient à son heure; il est destiné, dans l'esprit de son auteur, à faciliter à l'Etat l'application, dans les régions françaises, de la loi sur l'enseignement professionnel obligatoire. Au moment où les idées régionalistes prennent une valeur particulière dans le domaine économique, il convient de réserver la plus grande attention à ce projet, d'esprit essentiellement pratique, qui aurait pour effet de constituer, dans un grand nombre de provinces, des organes vraiment représentatifs des intérêts locaux. Créées après les comités consultatifs d'action économique, et pour répondre à d'autres besoins, les Chambres de métiers pourront exercer une influence salutaire, en réveillant les initiatives régionales et en donnant aux professionnels une conscience plus large de leurs intérêts corporatifs. large de leurs intérêts corporatifs.

### Plus de Gâteaux

Paris, 16 janvier. - M. Victor Boref, mi-Paris, 16 janvier. — M. Victor Boref, ministre du ravitaillement, à qui l'on demandait s'il persévérait dans son intention de fermer les pâtisseries avant la fin du mois, a répondu: « Ma décision est irrévocable. Dès que le Sénat aura voté le projet de loi adopté par la Chambre des députés, qui établira des sanctions au décret rendu en matière de ravitaillement, c'est-à-dire dès que je serai armé pour faire exécuter mes prescriptions, je supprimerai la pâtisserie. » Nous sommes en guerre et personne me » Nous sommes en guerre et personne ne doit l'oublier. »

#### Congrès des Travailleurs des Tabacs

Paris, 16 janvier. — Poursuivant la dis cussion des différentes questions portées à ordre du jour de leur Congrès, les délégués des travailleurs des tabacs se sont occupés hier de l'orphelinat et de l'extension qu'il serait possible de donner à cette Œuvre. Ils ont adopté le projet d'augmentation des cotisations mensuelles présenté par le comité central. Les congressistes de différentes sections ont donné lecture de rapports concernant la situation que leurs groupements Voudraient voir assurer aux ouvriers titus voudraient voir assurer aux ouvriers titu laires des manufactures de tabac revenan laires des manufactures de tabac revenant de la guerre, mutilés ou malades, que le Congrès se propose de demander à cet effet l'établissement d'ateliers spéciaux et la fixation de salaires minima. Enfin, l'assemblée a approuvé les démarches effectuées par le comité central, en vue d'obtenir des augmentations minima de 1,000 francs par an nouvelles que de 1,000 francs par an nouvelles que de 1,000 paur les cuerties et de 1, pour les ouvrières, et de 1,200 pour les ou-vriers.

### LES INSTRUCTIONS DE M. BOUCHARDON

# Deux Nouvelles Arrestations

M. Loustalot, député des Landes, et M. Paul Comby

M. Caillaux dans sa prison - Les projets dictatoriaux de l'ancien Président

Paris, 16 janvier. — M. Loustalot, député des Landes, dont l'immunité parlementaire avait été levée en même temps que celle de M. Caillaux, à la requête du gouverneur militaire de Paris, a été arrêté ce matin à son domicile, 39, rue de Moscou, sur mandat du capitaine Bouchardon.

Il a été immédiatement conduit au palais de justice où il était introduit dès son arrivée dans le cabinet du capitaine-rapporteur près le 3e conseil de

Voici comment fut arrêté le député des Landes. Il était huit heures quinze lorsque l'automobile de M. Priolet, commissaire spécial du camp retranché de Paris, s'arrêta en face de l'immeuble portant le numéro 39 de la rue de Moscou. Le magistrat descendit de la voiture accompagné de son secrétaire M. Mercadier, et de deux ins-pecteurs attachés à son service. Il se renlit immédiatement au deuxième étage ocsupé par M. Loustalot et se fit aussitôt an-

Le député des Landes procédait à sa toilette. Il se montra assez surpris de l'arri-vée du magistrat : « Alors vous m'arrêtez ? dit-il. On me croit donc coupable? » Mais M. Loustalot reprenait assez rapidement son sang-froid et en présence des inspecteurs il achevait sa toilette et ne tardait pas à dire au commissaire : « Je suis prêt vous suivre."

Cependant l'annonce de l'arrestation de M. Loustalot s'était rapidement répandue dans le voisinage, et lorsque le député parut sur le seuil de la maison, une centaine de personnes étaient déjà rassemblées et oussèrent des cris hostiles : « A bas Lousalot! A bas le traître! A bas les vendus!» Le député, un peu impressionne, s'empressa de sauter dans l'automobile. M. Priolet prenait place à côté de lui ainsi que les deux inspecteurs, et l'automobile se dirigeait rapidement vers le quai des Orfè-

Après un bref interrogatoire d'identité, M. Loustalot était conduit et écroué à la prison de la Santé. Le député des Landes y occupe la cellule numéro 20, qui est voi-sine de celle de Paul Comby, dans le quartier dit " de la haute surveillance »

#### Arrestation de Paul Comby

Paris, 16 janvier. — M. Bouchardon a fait arrêter M. Paul Comby. C'est hier matin que la décision avait été prise. Dans l'après-midi, un mandat d'arrêt avait été remis à M. Priolet, commissaire de police du camp retranché de Paris. Mais on savait que Paul Comby était absent de son domicile et qu'il ne devait y rentrer qu'assez tard dans la soirée, après le coucher du soleil, c'est-à-dire après l'heure légale où on ne pouvait plus l'arrêter chez lui.

D'autre part, pour des raisons diverses, on ne voulait pas retarder l'exécution du mandat décerné par le capitaine rapporteur du troisième conseil de guerre. Une convocation à se rendre d'urgence pour une communication pressée au cabinet de M. Priolet, Paris, 16 janvier. - M. Bouchardon munication pressée au cabinet de M. Priolet, quai des Orfèvres, fut laissée au domicile quai des Orfèvres, fut laissée au domicile de M. Paul Comby, rue Desrenaudes.
Une convocation semblable fut déposée dans les bureaux que l'ancien avocat possède place de la Madeleine. Il était probable qu'ainsi l'inculpé serait touché par l'une ou par l'autre de ces convocations. C'est ce qui arriva. Vers 17 h. 30, M. Paul Comby se présentait, en effet, quai des Orfèvres, au cabinet de M. Priolet. Le commissaire de coolice du camp retrapché de Paris aprèse police du camp retranché de Paris, après l'avoir fait asseoir. lui signifia le mandat d'arrêt signé par le capitaine Bouchardon. M. Paul Comby, visiblement atterré par cet-te nouvelle, balbutia:

« Mais ce n'est pas possible, c'est une plai-santerie, Monsieur Priolet. Vous voulez me faire peur. J'ai toujours été un bon Fran-cais et j'ai rendu, au contraire, de grands services. Du moins, je n'ai jamais eu que catte intention Mais M. Priolet repartit :

\*Ce n'est pas une plaisanterie, M. Comby, et je n'ai pas à connaître le fondé de la détermination prise contre vous. Voici le mandat dont je suis porteur, et je vous arrête. Je vais aller demander au capitaine Bouchardon ce que je dois faire de vous. \* Et, tandis que M. Paul Comby restait sous Et, tandis que M. Paul Comby restait sous la surveillance de deux inspecteurs de la Streté, M. Priolet se rendait au parquet du troisième conseil de guerre et demandait au capitaine Bouchardon s'il désirait interroger immédiatement l'inculpé, Sur la réponse négative du capitaine-rapporteur, il fut décide d'incarcérer immédiatement M. Comby à la prison de la Santé. Une auto, où on lui fit prendre place sous bonne grafe l'ir fit prendre place sous bonne garde, l'y

conduisit.

Après les formalités d'écrou, l'inculpé fut enfermé au quartier dit de la haute surveillance, dans la cellule numéro 18, qui vient immédiatement après celle où avait été incarcéré, la veille, M. Joseph Caillaux. Quelques instants après le départ de M. Paul Comby du quai des Orfèvres, son père, qui a assumé la charge de le défendre comme avocat devant la justice, arrivait au bureau de M. Priolet, où on ne put que lui me avocat devant la justice, arrivait au bureau de M. Priolet, où on ne put que lui confirmer l'arrestation de son fils.

Radié du barreau de Paris pour avoir extorqué 10,000 francs à un de ses clients, auquel il avait laissé entendre que cette somme était nécessaire pour obtenir du juge d'instruction un non-lieu déjà rendu, M. Paul Comby ouvrit un cabinet d'affaires place de la Madeleine. C'est ainsi qu'il devint l'avocat-conseil de M. Loustalot, député des Landes, aujourd'hui accusé d'intelligences avec l'ennemi.

gences avec l'ennemi.

L'inculpation qui pèse sur M. Comby vise
les mêmes faits qui sont reprochés à M.
Loustalot. Ces faits sont connexes mais dis-Loustalot. Ces laits sont connexes mais distincts de ceux que l'on a retenus contre M. Caillaux. Poursuivis pour intelligences avec l'ennemi et complicité, en vertu des articles 76 et 77 du Code pénal, 64 et 205 du Code de la justice militaire, le député des Landes et M. Comby avaient à s'expliquer au sujet des démarches accomplies par eux en Suit des démarches la les thédèses d'Espartes. en Suisse auprès de l'ex-khédive d'Egypte Abbas-Hilmi, personnage notoirement favo rable aux empires centraux et surtout enne-mi avéré de l'Angleterre.

### M. Caillaux en Cellule

Quand il arriva à la prison de la Santé, M. Caillaux demanda au directeur : « J'espère bien que vous n'allez pas me traiter comme un détenu de droit commun. » — Je n'ai pas d'ordres à ce sujet. Je vais Le directeur demanda la communication

téléphonique avec le ministère de la jus-tice, à qui il fit part de la requête de M. Caillaux. Quelques instants après il décla-rait à son prisonnier:

"Je suis autorisé à faire droit à votre requête et à vous assimiler aux détenus politiques. Vous aurez donc droit à deux matelas, à deux couvertures et à une table, contrairement au règlement des détenus de droit commun. Mais vous serez placé à la 11e division, c'est-à-dire dans le quartier de

la haute surveillance. Ces accessoires seront portés tout à l'heure dans votre cellule. Le quartier de la haute surveillance est Le quartier de la haute surveitiance est réservé aux prisonniers considérés comme dangereux et aussi aux détenus dits de mar-que des affaires en cours. C'est la que sont enfermés Bolo, Turmel, Duval, Landau et

Au moment de terminer les formalités de l'écrou, le greffier tendit un tampon d'encre grasse à M. Caillaux et l'invita à y poser ses doigts. Comme M. Caillaux s'étonnait, le fonctionnaire expliqua: « C'est pour prendre vos empreintes digi-tales. Le règlement nous oblige à cette for-

M. Caillaux s'inclina. Tour à tour sur une fiche, sur laquelle se trouvait délà inscrit son état civil, il appose l'une après l'autre l'empreinte des doigts de sa main droite puis de sa main gauche.

« Conduisez le détenu à la fouille, » dit le Dans une salle, des gardiens procédaient à la fouille d'un certain nombre de prison-niers. Mais comme M. Caillaux restait au milieu de la salle, un gardien observa : « Faites comme les autres, attendez votre tour. » Cependant un autre gardien avait pris des mains de M. Caillaux la fiche qu'on

pris des mans de M. Callaux la fiche qu'on lui avait remise au greffe et la consultait. Se disposant à inscrire sur son carnet le nom du nouvel arrivant, il questionna:

— C'est vous Caillaux?

— Oui, en effet, répondit le prisonnier, je suis Caillaux, je suis M. Joseph Caillaux.

Stupéfaits (car ils n'avaient pas été prévenus) les gardiens se regardèrent — mais déjà ils avaient compris. Et l'un d'eux disait à l'inculpé:

- Veuillez vider vos poches, c'est le rè-Quelque peu troublé, M. Caillaux obtem Queique peu trouble, M. Caillaux obtem-péra. Tour à tour il sortait ses menus ob-jets, ses papiers et son portefeuille. Celui-ci contenait 6,000 fr. environ. On lui retira également sa cravate. Le gardien dit: «Et maintenant il faut vous déshabiller!» M. Caillaux eut un geste de révolte.

"Je comprends votre dégoût, mais le rè-glement l'exige. Cependant, si vous le dési-rez, nous allons faire appeler le gardien-chef ou le directeur et leur demander ce que nous devons faire.

"— Inutile, répartit M. Caillaux, puisque c'est le règlement, je m'incline." Il se déshabilla et se laissa fouiller. On ne ui laissa que ses papiers personnels et des erayons. On lui laissa encore quelques li-vres, des vers de Baudelaire et des romans e Wells, qu'il avait apportés avec lui. Puis on le conduisit au quartier de la haue surveillance, où on l'enferma dans la ellule 17. Quelques instants plus tard, on ni apportait le matelas et la couverture upplémentaire, puis une table, accessoires ésgrvés aux seuls détenus politiques. M. Caillaux commanda pour son déjeuner un bouillon deux ceufs du beurge et ma

M. Caillaux commanda pour son déjeuner un bouillon, deux œufs, du beurre et une demi-bouteille de bordeaux. Pour son diner, un bouillon, une poularde au riz et une autre demi-bouteille de bordeaux. On lui observa que les détenus n'avaient droit qu'à une demi-bouteille de vin par jour et qu'il en avait déjà commandé une. Le député de Mamers dut s'incliner.

Après le dîner, le soir, M. Caillaux arrangea son lit avec une mélancoite visible. Apres le diner, le soir, M. Caillaux arrangea son lit avec une mélancolle visible. L'oreiller doit être placé du côté de la porte, afin que la surveillance par le guichet soit plus facile. Le député de la Sarthe jeta un coup d'œil à son gardien avant de se coucher. Toute la nuit, celui-ci veilla sur un sommell imanguille.

sommeil tranquille.

Le lendemain matin, à six heures, M. callaux était debout. Son premier regard se porta sur le gard en, qui faisait sa dernière heure d'un service très pénible. Il esquissa même un signe qui était un salut correct et peu marqué; il s'habilla lentement, rangea diverses choses sur sa table et se mit à écrire. Il exemises sur sa table et se mit à écrire. Il examina ensuite quel-

ues livres.
Sans être abattu, le député de la Sarthe se trouverait, depuis sa détention, légèrement léprimé. Il a accepté avec une résignation apparente sa nouvelle situation. Il donne l'impression d'être absolument chez lui, discept pressure heutein. Il a derit et a poissi ant, presque hautain. Il a écrit et a noirci un nombre considérable de feuillets. Il ne parle au personnel de la prison que pour demander des services.

### Le " Plan de Gouvernement "

de M. Caillaux

Le « Giornale d'Italia », dont on sait les attaches officieuses, continuant ses révélations sur les documents que renfermait le coffre-fort de Florence, indique que dans le plan que M. Caillaux se proposait de mettre à exécution dans le cas où il serait de nouveau appelé à la présidence du conseil, M. Caillaux aurait fait arrêter MM. Poincaré et Briand et tous les hommes d'Etat français qui se sont succédé au gouvernement au cours de ces dernières années.

Une nouvelle loi aurait conféré à M. Ceil Une nouvelle loi aurait conféré à M. Cail. aux les pouvoirs absolus, et la Chambre et e Sénat auraient été dissous. M. Caillaux, ajoute le « Giornale d'Italia » M. Calliaux, ajoute le chlorhale d'halla, envisageait donc la création d'un nouveau régime qui aurait gardé la forme républicaine, mais qui aurait été soutenu par un Sénat et par une Chambre plus restreints ainsi que par un Conseil d'Etat composé de continuaires jouissant d'une autorité alle onctionnaires jouissant d'une autorité ab-Tous les représentants de la France à

létranger auraient été remplacés; à M. Barrère, notamment, aurait succédé un personnage politique. Deux régiments recrutés en Corse auraient été appelés à Paris et auraient été placés sous les ordres de deux généraux amis de M. Caillaux. A la suite d'un dernier effort militaire, M. Caillaux aurait soumis à un référendum populaire une proposition tendant à la si-gnature de la paix.

Il y avait encore deux autres dossiers dans le coffre-fort. dans le coffre-fort.

Le premier, intitulé « Mon refus », contenait les lettres échangées entre M. Caillaux
et des personnalités de Zurich qui réclamaient de l'argent et des sauf-conduits pour
la France, demandes auxquelles l'ancienprésident du conseil opposa toujours un
refus catégorique. reflus catégorique.

Le deuxième dossier contenait des lettres

Le deuxième dossier contenait des lettres de plusieurs journalistes français et surtout des lettres d'Almereyda, auquel, comme il ressort de leur lecture, M. Caillaux faisait de fréquents envois d'argent en approuvant les directives du « Bonnet Rouge ». Aucune personnalité italienne n'est mise un cause dans ces documents.
Une partie des documents saisis a été envoyée à Paris. Les originaux ont été conservés en Italie.

## Son Préfet et son Généralissime

On sait que le plan de « réorganisation » de la République de M. Caillaux découvert à Florence comprend, outre une liste de certains personnages politiques français importants qui devaient être mis en état de la compactation le compactation de la compactation

général Sarrail était mis à la tête de l'ar-Le général Faurie, actuellement commandant la région du Mans où est la circonscription de M. Caillaux, figurerait comme fuur gouverneur de Paris.

La Presse allemande et M. Caillaux M. Caillaux avait suggêré au comte Lux bourg, pendant sa presence à Buenos-Ay-res, d'obtenir de la presse allemande, et afin qu'il pût jouer en France le rôle qu'il assu-mait et avoir une atmosphère favorable à une paix rapide, de ne plus lui consacrer des articles laudatifs, de faire au contraire des articles laudatifs, de faire au contraire le silence sur sa personne et même de l'attaquer en cas de besoin. M. von Jagow, alors secrétaire d'Etat à la Wilhelmstrasse, a suivi à la lettre ces conseils et les a approuvés. La censure allemande a, en effet, reçu l'ordre formel, en mars ou en avril 1915, d'avoir à faire le silence sur M. Caillaux, et défense de présenter l'ancien président du conseil comme susceptible d'être l'homme du reprochement forme ellemand. conseil comme susceptible d'être l'homme du rapprochement franco-allemand.

On peut, à ce sujet, entendre un témoin particulièrement autorisé: M. Conger, correspondant de l'« Associated Press » à Berlin, a raconté, en effet, à son associé de Berlin, au moment de la rupture des relations garmano-américaires. tions germano-américaines, à plusieurs de ses confrères de Paris et de Londres, com-bien il avait été surpris de la consigne trans-mise aux journaux de Berlin visant M.

### M. Caillaux et Herr Von Luxbourg

Certains amis de M. Caillaux protesten contre les révélations américaines et préten-dert que l'ancien président du conseil n'a jamais eu en Argentine de relations person-nellies avec M. de Luxbourg. Selon eux, un eune homme de nationalité italienne intri-qua auprès de M. Caillaux et lui déclara que M. de Luxbourg serait particulièrement heuaux d'avoir avec lui quelques instants d'en-

M. Caillaux aurait opposé à cette proposition un refus indigné. Le personnage cessa dès lors de fréquenter le député de la Sarthe et ne revint le trouver qu'à la veille de son départ. Il chercha à le dissuader de s'embarquer sur le navire anglais « Araguya » qui, disait-il, devait être capturé par un corsaire allemand. Il tenait ces renseignements, affirmait-il, de M. de Luxbourg, qui l'avait chargé, dans le cas où M. Caillaux aurait décidé de passer outre, de lui offrir un sauf-conduit, qui lui permettrait d'être traité avec égards par le capitaine du corsaire. M. Caillaux n'ajouta aucun crédit à cette proposition et n'hésita pas un instant à prendre place à bord de l'a Araguya ». La traversée s'effectua d'ailleurs sans le moindre incident.

Six mois plus tard, le personnage italien était à Paris et se présentait au domicile de M. Caillaux, rue Alphonse-de-Neuville. Il lui rapporta les propos suivants, qui lui auraient été tenus par M. de Luxbourg. M. Caillaux aurait opposé à cette proporapporta les propos suivants, qui lui au-raient été tenus par M. de Luxbourg, — C'est trop fort, se serait écrié le ministre d'Allemagne à Rio : ils l'ont laissé échap-

- Qui ? aurait demandé l'Italien - Gui l'aurait demande l'Italien.
- Mais Caillaux! Ah! les maladroits!
Quelle belle capture, c'eût été! Et puis,
cela nous eût permis de démontrer que les
Anglais n'étaient pas capables de protéger

L'Arrivée des Documents américains C'est M. Clémenceau, président du conseil et ministre de la guerre, qui a reçu de l'ambassade des Etats-Unis communication du radiogramme de von Luxbourg à l'ambassadeur allemand à Washington. M. Clémenceau l'a remis à M. Mornet, commissaire du gouvernement auprès du 3e conseil de guerre, qui lui-même s'en est dessaisi entre les mains du capitaine Bouchardon, juge instructeur. Dans la soirée de lundi, un nouveau document complétant notablement et confirmant le premier a été reçu par le gouvernement français. C'est M. Clémenceau, président du conseil

L'Ouverture du Coffre-Fort de Florence En présence des protestations qu'avait fait entendre M. Caillaux et devant le désir qu'il manifestait expressément d'être représenté à l'ouverture du coffre-fort de Floren la justice italienne sa commission rogatoire, demanda qu'il fût tenu compte du désir de M. Caillaux. La justice italienne refusa de prendre en considération la demande de l'ancien président du conseil. Si le Code l'ancien président du conseil. Si le Code français exige à une opération judiciair, du genre de l'ouverture du coffre-fort de M Caillaux la présence de l'intéressé ou de son représentant, il n'en va pas de même avec la loi-italienne. Le coffre-fort fut donc ouvert en présence du directeur de la Banque et d'un représentant de l'ambassade de France par un juge d'instruction italien.

La Fortune de M. Caillaux Le capitaine Bouchardon s'est entretenu avec l'expert Doyen, qu'il a chargé de recher-ches et de vérifications concernant la fortune de M. J. Caillaux tant en France, no-tamment dans la Sarthe, que dans des ban-ques à l'étranger. Le magistrat a demandé à M. Doyen de procéder aussi rapidement à M. Doyen de procéder aussi rapidement que possible à ces vérifications qui dotvent iut fournir des éléments d'information intéressants sur les déplacements de fonds effectués par l'ancien président du conseil et sur le chiffre actuel de sa fortune comparativement à ce qu'elle était au début de la guerre, Cette mission a une très grande importance puisqu'elle permettra de savoir si les valeurs que contenait le coffre-fort de Florence ont été comprises par M. Caillaux dans sa déclaration d'impôt sur le revenu. M. Caillaux, en juin 1917, accusait une fortune de 1 million 200,000 fr. Mme Caillaux a déclaré qu'elle possédait personnellefortune de 1 million 200,000 fr. Mme Cail-laux a déclaré qu'elle possédait personnelle-ment une fortune de 1 million 100,000 à 1 million 200,000 fr., sensiblement égale à cel-le de son mari. Il est confirmé que c'est une somme d'environ 2 millions, plutôt plus que moins, dont la présence a été constatée à la Banca di Sconto. Or, d'après les déclara-tions qu'elles ont faites sur ce point, Mme Caillaux et diverses personnes de l'enter dons qu'elles ont laites sur ce point, mile Caillaux et diverses personnes de l'entourage de M. Caillaux ne sont pas d'accord avec le chiffre transmis à la justice française par la justice italienne. Au Palais-Bourbon et au Palais de Justice, des amis le l'ancien président du conseil indiquaient a somme de 10,000 fr. au maximum comme D'autre part, Mme Caillaux, dans une pre mière interview, a parlé de sommes peu importantes; dans une autre conversation avec un journaliste, Mme Caillaux a déclaré que le coffre-fort contenait de 300 à 500,000 fr.

Caillaux, parle enfin de 550,000 fr., dont 20,000 en numéraire. 20,000 en numéraire.

On peut faire observer des maintenant que ce petit pécule pourrait suffire à l'entretien de Mme Caillaux pendant plusieurs mois, et on est un peu surpris qu'elle ait songé à y ajouter des titres au porteur dont d'ailleurs les coupons n'ont pas été détachés depuis un an et demi. 500,000 fr., si nous admettons le chiffre, représentent en valeurs pouvons couries.

# La Conférence de Brest-Litovsk

Nouvelle interruption des Pourparlers Lausanne, 16 janvier. - Les négociations Lausanne, 16 janvier. — Les négociations de Brest-Litovsk seraient rompues à la suite d'un incident qui aurait été soulevé par Trotzky au sujet de l'évacuation des territoires occupés. D'autre part, des divergences de vues se sont manifestées entre les délégués austro-hongrois et le général Hoffmann. Le premier ne se serait pas montré assez soumis, le second aurait eu une attitude trop intransigeante. On annonce enfin que les négociations russo-allemandes qui que les négociations russo-allemandes qui se poursuivent à Pétrograd n'ont pas

### Commentaires allemands

Bâle, 15 janvier. - Les journaux allemands commentent longuement ce qu'ils appellent «l'outrecuidancec russe » à Brest-Litovsk.

Litovsk.

Le « Lokal Anzeiger » dit: « Trotzky, dont on pouvait dès le début prévoir qu'il adopterait un autre ton que ses compagnons précèdemment chargés des intérêts russes, a pu se convaincre que les délégués allemands peuvent aussi se mettre à un autre diapason. Le langage parlé par nos officiers à Brest-Litovsk a l'avantage de la clarté, que cela plaise ou non aux Russes. »

La « Gazette de Voss » écrit : « L'Allemagne ne peut pas songer à évacuer les terrignes. gne ne peut pas songer à évacuer les terri-toires russes qu'elle occupe avant d'avoir la paix sur tous les fronts. Nous devons soute-nir encore de durs combats à l'ouest et au sud. Nous ne pouvons pas prévoir les vicis-situdes de la guerre. Ce serait une légèreté coupable que d'abandonner les avantages qui résultent de nos occupations à l'est et 'exposer le pays à des dangers quelcon-Le « Taeglich Rundschau » écrit : «L'in-

ransigeance de Trotzky s'explique en granl'est pas lui qui malgré tout, fera lever une aurore nouvelle sur le monde. » La «Germania» conseille le calme; elle espère que les Russes s'apercevront qu'ils se sont entièrement fourvoyés.

#### Les Officiers rappelés

Washington, 15 janvier. — Le gouverne-ment communique officiellement une infor-mation de Pétrograd aux termes de laquelle les officiers démobilisés après la chute de Kerensky ont reçu l'ordre de rejoindre im-médiatement leur corps. C'est ainsi que la mission militaire russe, composée de cent officiers expérimentés, qui se trouve actuel-lement aux Etats-Unis s'occupe de préparer son départ.

#### Sédition militaire

contre le Gouvernement unlandais Haparanda, 15 janvier. - On annonce de Haparanda, 15 janvier. — On annonce de nouveaux troubles en Finlande. On assure que les bolcheviks finlandais appuyés par des soldats russes, essaieraient de renverser le gouvernement actuel. Des combats se seraient déjà livrés entre la garde rouge maximaliste et la garde blanche fidèle au gouvernement.

Les Engagements tinanciers de la Russie Pétrograd, 15 janvier. - Le conseil des retrograd, 15 janvier. — Le conseil des commissaires prépare un manifeste dans lequel, après avoir expliqué que les causes de la crise économique et financière de la Russie doivent être attribuées au sabotage de la minorité, il assurera que la suspension du paiement des coupons est rendue nécessaire par la désorganisation financière du pays, mais que les petits porteurs toucheront leurs intérêts dès qu'il sera possible.

#### Aucune modification dans

les Conditions allemandes Bâle, 15 janvier. — Au cours de la séance de la commission plénière du Reichstag au-jourd'hui, le sous-secrétaire d'Etat von Bus-che a dit: «Je suis autorisé à déclarer au nom du chancelier qu'aucune modification L'a été apportée aux instructions reçues par le sous-secrétaire d'Etat M. de Kuhlmann pour les pégociations de Brest-Litowsk. Cette déclaration doit mettre fin aux bruits répandus à ce sujet dans le public et dans la

### La Mobilisation maximaliste

n'est qu'un Bluft Haparanda, 16 janvier. - De nombreuses Haparanda, 16 janvier. — De nombreu es manifestations pour une paix immédiate ont eu lieu à Pétrograd. Des camions automobiles chargés de soldats et d'ouvriers ont parcouru la ville et ont défilé devant l'Institut Smolny. Les journaux estiment que cétte manifestation a été provoquée par le Conseil des commissaires lui-même. La tatique des bolcheviks est, en alarmant le peuple par la menace de la reprise des hostitiés, de provoquer un mouvement violent. lités, de provoquer un mouvement violent pour la paix à tout prix et atténuer ainsi leur propre responsabilité.

#### Le Corps diplomatique de Pétrograd obtient la Libération du Ministre de Roumanie

Pétrograd, 16 janvier. — Les vingt ambas-sadeurs, ministres étrangers et chargés d'af-faire accrédités à Pétrograd, tous sans ex-ception réunis à l'ambassade des Etats-Unis, ception réunis à l'ambassade des Etats-Unis, ont décidé de protester contre l'arrestation du ministre de Rounanie, M. Diamandi, et de ses secrétaires. Sur leur demande, ils ont été reçus à l'Institut Smolny, où ils ont demandé à Lenine la mise en liberté immédiate des personnes arrêtées. Plusieurs diplomates ont menacé de quitter Pétrograd si satisfaction ne leur était pas donnée. Lenine a exposé que l'arrestation de M. Diamandi tendait à éviter une collision entre soudats russes et roumains en Roumanie, où une division russe se trouve encerclée par les troupes roumaines. Les diplomates plant de l'entre les diplomates plant en les diplomates en les diplomates plant en les diplomates en les diplomate nates n'ont voulu que traiter uniquemen a question de principe de l'immunité di lomatique violée. Lenine a allégué alors la lécessité de réunir le conseil des commis saires pour le saisir de la demande. L'entrevue, qui a duré plus d'une heure, a revêtu un caractère très correct, voire empreint de courtoisie de la part de Lenine. Mardi, à trois heures de l'après-midi, sur ordre téléphonique de Lenine au com-mandant de la forteresse Pierre-et-Paul-

# Aux Etats-Unis

M. Diamandi a été mis en liberté.

ARRESTATION D'UN CHEF D'ESPIONNAGE ALLEMAND ET DE SES COMPLICES

Washington, 15 janvier. - Le lieutenant Sporrmann, de la marine marchande, vient l'être arrêté au camp d'aviation de Newport-News au moment où il cherchait à mettre e feu a un dépôt d'explosifs. Des perquisidions faites à son appartement de Baltimore ont révélé ses relations suivies avec Berns-torff, Boy-Ed et von Papen, et ont amené l'arrestation immédiate de huit autres personnes, dont trois Américains, un femme et un avocat fort connu à Baltimore. Les autorités interdisent la publication d'autres détails, mais on peut assurer que les documents saisis sont de la plus grande mportance. Sporrmann était venu en Amérique, il y a un an, à bord du sous-marin « U-53 ». Depuis la rupture des Etats-Unis avec l'Allemagne, Sporrmann semble avoir été un des chefs de l'espionnage allemand aux Etats-Unis. Les autorités ont retrouvé la trace de verse-ments s'élevant à plus de 450,000 fr.

# REVUE DE LA PRESSE

L'INTERVENTION DES SOCIALISTES DANS L'AFFAIRE CAILLAUX

Paris, 16 janvier. - La sollicitude des socialistes pour l'inculpé de grande marque qu'est M. Caillaux continue ainsi à s'affirmer publiquement. Pour quels motifs puissants et encore secrets, car ceux qu'a donnés M. Laffont ne sont que des prétextes? demande M. Garapon dans l'Echo de Paris:

l'Echo de Paris:

Oh! rien de plus facile que d'alléguer des raisons de haute équité, le noble souci des règles du droit et des intérêts sacrés de la défense, comme l'a fait hier M. Ernest Laffont. Le but réel n'en apparaît pas moins clairement. Ceux qui ont ainsi pris en main la cause de M. Caillaux n'en ont d'autre que de jeter le trouble dans les esprits et la suspicion sur l'œuvre des magistrats militaires pour discréditer d'avance cette œuvre et pour préparer le terrain aux contestations de document et de fait que M. Caillaux essaiera peut-être pour sa défense.

Le gouvernement a sagement fait de na pas se prêter au débat semé d'embûches et de traquenards où l'on essayait de l'entrainer. La justice est saisie. Ce n'est pas à la Chambre, ni sur la place publique que doit se faire l'instruction de l'affaire Caillaux.

Seuls certains socialistes, bravant le sentiment public, se dressent comme un obstacle sur la route de la vérité, Vains efforts, mais dont l'opinion déjà leur demande

mais dont l'opinion déjà leur demande

Et chaque jour qui s'écoule, chaque fait nouveau qui surviendra rendra le compte plus lourd.

Le jeu des socialistes est très simple aux yeux de M. Alfred Capus (Figaro): aux yeux de M. Alfred Capus (Figaro):

Ils ne cherchent qu'à renverser un gouvernement qui gêne leurs manœuvres de parti.
Pour cela, ils voudraient porter à la tribune toutes les pièces de l'affaire Caillaux, les discuter, les contester, en amortir le choc contre le prévenu. Certes, ils exigent toute la lumière! Mais cette lumière il la leur faut sous l'angle politique, et nous, sous l'angle judiciaire; car la politique déforme la vérité, tandis que la justice la fixe.

Les efforts des socialistes resteront vains. On ne fera pas déjà de M. Caillaux la victime d'une erreur judiciaire. On n'aura pas le public français en battant la grosse caisse devant le coffre-fort de M. Caillaux.

### LE «VÆ VICTIS!» DU GENERAL HOFFMANN

Aux négociations, si l'on peut dire, de Brest-Litovsk, le représentant d'Hinden-burg, le général Hoffmann, a lâché l'averissement brutal aux représentants maxi-malistes : Vous oubliez que vous êtes des

vaincus.

M. Gustave Hervé (la Victoire) loue le chef teuton d'avoir fait entendre ce rap pel du « malheur aux vaincus » que pourront méditer nos pacifistes?: En attendant la suite de cette tragi-comédie de Brest-Litovsk, merci au général prussien d'avoir fait résonner à nos oreilles la parole du vieux chef barbare des premiers temps de Rome et qui reste tout aussi vrale au vingtième siècle.

Dans le duel à mort engagé entre les grandes démocraties du monde et le mili-tarisme prussien, out, malheur aux vain-

La Petite République dégage cette autre eçon des paroles du général allemand : Pour le moment, l'Allemagne entend par-der comme un vainqueur. Pour l'amener à composition, il faudra lui faire perdre la confiance dans sa force.

#### LA MENACE QUI AIDERA A MATER L'ALLEMAGNE

La voici, exposée par M. Pierre Veber u New-York Herald: Un groupe d'Américains étudie non pas la possibilité, mais la réalisation d'un blo-cus économique de l'Allemagne. Il và sans dire que ce redoutable instrument de guer-

cus économique de l'Allemagne. Il va sans dire que ce redoutable instrument de guerre ne sera mis en marche que si l'Allemagne persiste dans son attitude arrogante et dans ses désirs d'annexions. Si l'Angleterre est l'arbitre des mers, l'Amérique est l'arbitre du commerce. Que deviendrait una Allemagne, même comblée de victoires et enrichie d'annexions si elle n'avait plus da débouchés pour ses produits ni de matièrea premières pour son industrie? Or, c'est cette loi que les maîtres du marché américain vont promulguer d'ici peu Une fois lancée, l'excommunication majeure agira dans toute sa rigueur. Cette offensive-là nous le répétons, nos ennemis la redoutent à l'égal des pires catastrophes. Ce serait pour eux la mort la plus atroce, la mort commerciale dans la pléthore, et, par suite, une crise ouvrière telle qu'on n'en aurait jamais vu d'aussi violente depuis des années.

#### La Menace économique contre l'Allemagne

New-York, 16 janvier. — La Chambre de commerce publie une déclaration sur les rai-sons qui l'ont engagée à provoquer un mou-vement national en vue de boycotter le com-merce de l'Allemagne après la guerre, si elle conserve sa forme présente de gouver-pement nement.

La déclaration dit: «Aucune action des Etats-Unis n'aura une plus grande portée que cette action projetée des hommes d'affaires de l'Amérique. Elle a une autorité plus grande peut-être que tout avertissement similaire venant de sources officielles.»

## En Allemagne

LES ANNEXIONNISTES L'EMPORTENT Zurich, 16 janvier. - La crise politique allemande a été résolue. Le parti militaire a imposé sa volonté au gouvernement en ce qui concerne les négociations de Brest-Litovsk.

L'ANNIVERSAIRE DU KAISER Amsterdam, 15 janvier. — Le kaiser a donné des instructions pour que son cinquante-neuvième anniversaire soit célébré le 27 janvier de la façon la plus discrète en raison des circonstances actuelles. Le kaiser souffre, dit-on, d'un sérieux refroidissement et réside actuellement à Berlin.

### La Haute-Cour pourrait

être convoquée lundi Paris, 15 janvier. — On pense généralement que le président du Sénat recevra de la Cour de cassation, dans un ou deux jours, la notification de la désignation du procureur général et des deux avocats généraux chargés d'assister et au besoin de suppléer le procureur général. M. Antonin Dubost pourrait alors convoquer le Sénat pour siéger en haute cour de justice soit lundi, soit mardi

## Le Procès de Raoul Villain

Paris, 15 janvier. — Ce n'est pas encore à cette session que viendra devant les assises de la Seine l'affaire de Villain, l'assassin de Jaurès. Le conseiller Thomas, président des assises, vient en effet de commettre trois experts médecins, les docteurs Briant, Dupré et Claude, pour procéder à l'examen mental de l'accusé.

FEUILLETON DE LA PETITE GIRONDE du 17 janvier 1918

# Le Bandit Gentilhomme

Par RESCLAUZE DE BERMON CHAPITRE XLIV

(Suite) - Non, toi seule Anita, répondit Paul André à sa fiancée. La marquise de Libernières est une grande dame dont j'accepte sans humiliation le patronage et les libéralités, parce qu'un sentiment inexplicable et spontané m'a tout de suite poussé vers elle. Elle est encore jeune et elle est très belle et cependant, si bizarre que cela puisse paraître, ce sont les sentiments d'un fils que j'éprouve pour elle.

Il se fit un instant de silence, puis il continua:

A la recherche d'un Modèle

dinua:

— Ainsi, pour son portrait, elle m'a envoyé cinquante mille francs. C'est dix fois re qu'il valait. A une autre, j'aurais retourné la différence. Avec elle je ne le ferai pas, car je suis convaincu que je lui ferais beaucoup de peine. Je te montrerai sa lettre. The m'y appelle amon cher enfant. Deux sans qu'elle sût rien de lui, même son nom, lange de lumière.

j fois, tandis qu'elle posait, elle m'a appelé , ainsi et jamais ce mot, que d'autres m'ont dit bien des fois, ne m'avait bouleverse d'une émotion aussi étrange... Sais-tu ce qu'elle me demande, Anita? Elle a le désir d'assister à notre ma-

- Elle a le desir d'assister a nouve me riage.

La jeune fille rougit.
- Cela te contrarie? demanda-t-il.
- Non. Cela m'intimide. Nous sommes de pauvres gens et la marquise est une grande dame, mon André.
- Oui, mais si bonne, si affable... Tu

verras.
Ils éfaient arrivés devant la vitrine du joaillier. Ils entrèrent.
Anita fut obligée de mettre un frein à la générosité de son flancé. Reneroste de son flancé.

Il ne trouvait rien d'assez beau pour elle.
Quand ils sortirent, un superbe rubis entouré de brillants jetait ses feux sombres au doigt de la petite Italienne.

Ils allaient devant eux, joyeux, le cœur en fête. Anita avait presque oublié son odieux passé. dieux passe.

Devant l'escalier de la Trinité-du-Mont, où les modèles atendaient toujours, Paul André acheta une énorme hotte de roses et

l'œillets qu'il mit dans les bras de sa fianee.
Soudain il la vit palir.
—Qu'as-tu? demanda-t-il.
—Rien. C'est l'odeur des roses. Un homme de tournure élégante venait d'entrer tout près de là, chez un libraire. Anita avait cru reconnaître en lui son ancien amant, l'homme néfaste qui avait saccagé sa jeunesse et qui avait disparu

#### CHAPITRE XLV La Prisonnière

Comme religieux, le Père de Revercourt obtinit l'autorisation d'entrer dans la cellule de Mildred et d'y rester seul avec elle. Il put ainsi la consoler, fortifier son courage, la soutenir de l'espoir que la justice décou-vrirait enfin les vrais coupables. vrirait enfin les vrais coupables.

A vingt ans, le cœur est prompt à l'espérance. Mildred savait que son flancé passait ses jours et ses nuits à chercher les moyens de prouver son innocence; elle savait que Louis Thavelin qui, une première fots l'avait sauvée des griffes de d'Ammard, l'invitages à toute corts de surveillen.

se livrait aussi à toutes sortes de surveillances et d'enquêtes. ces et d'enquêtes.

« Maman Rose » lui avait dit à mots couverts, à cause de la présence constante du gardien, que le policier voyait encore la main de son lâche ravisseur dans le noumain de son lâche ravisseur dans le nouveau coup qui la frappait et que c'était dans ce sens qu'il orientait ses recherches.
Quoi qu'il en fit pour rassurer la malheureuse enfant, le Père de Revercourt, lui, n'espérait guère. Il savait trop de quels dangereux bandits elle était victime.

A ses côtés, son cœur était percé de lances, et cependant il bénissait le ciel dont la clémence permettait que ce fût de lui, som père, qu'elle reçût les mots de consolation et d'espoir.

Quand la lourde clef grinçait dans la serrure et que, sur la porte de la cellule, Mildred voyait se dresser le Franciscain avec sa haute stature, sa maigreur ascétique et ses yeux de feu, il lui semblait que, dans les ténèbres de l'enfer, descendait pour elle un

haute stature, sa maigreur ascétique et ses yeux de feu, il lui semblait que, dans les ténèbres de l'enfer, descendait pour elle un plus à l'oncle de mon fiance que je m'adreste la couronne et la robe blanche.

— Et maintenant, ajouta-t-elle, ce n'est la couronne et la robe blanche.

— Que tu seras belle là-dange de lumière.

Anita l murmura Paul Andréste.

Elle inclinait le front. D'une main trem-blante, son père y traçait une croix et mur- | re, où est mon devoir? murait des mots que Dieu seul entendait, puis, Mildred lui offrait l'unique chaise de Je viens en messager, dit un jour le missionnaire. Cette fois, c'est Luc qui m'enchère enfant, et il m'a chargé comme cher de famille, de vous demander à quelle date vous voulez que nous fixions votre mariage. Mildred attacha sur lui ses grands yeux

purs.

— Je ne sais, dît-elle, qui je dois remercier le plus de Luc ou de vous, mon père. Mon fiancé m'aime. L'amour explique toutes les folies et tous les héroïsmes, mais à vous qu'inspire seulement une divine pitié, comment dirai-je toute ma reconnaissance?

— Vous ne m'en devez aucune, mon enfant. Comme votre fiancé, je crois à votre innocence. En vous recevant à bras ouverts dans une famille dont je suis, avec Luc, le seul représentant, j'accomplis seulement un acte de justice.

Elle prit la main fine et brune du mission.

lement un acte de justice.

Elle prit la main fine et brune du missionnaire et la porta à ses levres.

— Merci encore, dit-elle, merci de toute mon âme. Ma gratitude comme mon affection pour vous sont infinies, mais ma résolution est inébranlable. Je n'accepterai pas le sacrifice de Luc et le vôtre. Je ne briserai pas sa vie, je n'humilierai pas votre La voix de Mildred tremblait, mais son

Le religieux enveloppa d'un regard d'admiration et d'amour la sublime enfant.

— Dans la voie que vous vous êtes tracée, dit-il avec fermeté. Un instant, ils restèrent silencieux, les yeux dans les yeux. La fille avait l'âme du père. Tous deux étaient à la hauteur d'un hé-roisme simple et sans phrases.

CHAPITRE XLVI

## Noces tragiques

A Rome, on se marie beaucoup le dimanche. C'était ce jour qu'avaient choisi pour leur union Paul André et Anita.

On était au 10 octobre. Le 15 seulement devaient s'ouvrir les assises de l'Ariège. La marquise de Libernières avait donc pu tenir sa promesse et venir assister au maria-ge de son fils. ge de son fils.

Par prudence, elle avait décidé de ne pas se mêler au cortège et de se rendre seule à la mairie d'abord, à l'église ensuite.

Les derniers jours des fiançailles avaient passé pour Paul-André comme le plus délicieux des rêves. Anita s'était montrée si exquisement tendre qu'il avait oublié jusqu'à ses soupçons et l'adorait avec plus deferveur que jamais. La veille au soir, on eût dit qu'elle ne pouvait se séparer de lui. Ils étaient seuls dans la pièca exigue qui servait de salon. Sur un meuble attendalent la couronne et la robe blanche.

— Que tu seras belle là-dedans, mon

ainsi longtemps, ne parlant plus, mais en-tendant chanter en eux l'éternelle chanson Quand ils se séparèrent, Paul-André baisa sa fiancée au front en lui disant:

— A demain.

Elle ne répondit pas.

Ses beaux yeux étaient pleins de larmes. 

Depuis qu'il était revenu de France, Paul-André avait pris pour lui un petit apparte-ment composé de deux pièces : une chambre à coucher et un atelier. Anita venait y poser à peu près tous les ours, car il faisait d'elle un portrait digne en tous points de servir de pendant à celui le la marquise de Libernières.

Si son fiancé était absent, elle entrait et Ce fut de là qu'il partit, ce matin du 10 octobre, où il allait enfin devenir l'époux de l'idéale créature qu'il adorait depuis

l'enfance.

1) arriva chez elle bien avant l'heure.
La mère d'Anita, qui avait été pour lui aussi une vraie mère, l'embrassa avec effusion et le fit entrer dans le petit salon d'où avait disparu la toilette de mariée et où attendaient, dans leurs plus beaux atours, quelques parents et quelques amis, dont il dut subir l'accolade.

— La vie ne sera pas assez longue pour en réponse à son regard interrogateur. Elle t'aimer. J'aimerai tes rides, j'aimerai tes se retarde. cheveux blancs.
Un long frisson la parcourut toute. Elle
se blottit contre le jeune peintre. Il passa
un bras autour de sa taille et ils resterent
para le portempe per product de la cerémonie n'était
que pour dix. Rien ne pressait encore.
Une demi-heure plus tard, la jeune fille
n'avait pas reparu. mavait pas reparu.

— Savez-vous à quelle église elle est allée?

demanda Paul-André, impatient.

— A Saint-Pierre, sans doute.

— Elle s'oublie. Je vais la chercher.

Il parcourut l'église, fit le tour des chapelles. Pas d'Anita.

Il quits le hecilique es diseate rue and

Il quitta la basilique, se disant que, sans doute, la jeune fille était rentrée chez elle pendant qu'il la cherchait.

Mais Anita n'avait pas reparu.

Vaguement inquiet, il resta en observa-tion sur la porte du magasin, épiant toutes les silhouettes de femmes qui, des rues voi-sines, débouchaient sur la place. Aucune ne répondait à celle d'Anita. L'heure passait. A dix heures on devait être au Capitole. en était neuf et la mariée n'était pas là.

Une angoisse grandissait dans le cœur de Paul-André. Il se rappela les larmes qui, la veille, mouillaient les beaux yeux d'Anita. Il les avait mises sur le compte d'une émotion trop intense et, maintenant, il semblait que che que de cas larmes lui retombât plait que chacune de ces larmes lui retombat Pour tromper l'inquiétude de ses parents adoptifs, pour se procurer à lui-même une diversion, il dit:

— Peut-être est-elle venue chez moi; je vais voir.

(A sutpre.)

# Le Gouvernement approuvé par 369 voix contre 105

Paris, 15 janvier. — Salle très bien garnie, et, avant la séance, conversations très animées dans le salon de la Paix et l'hémicycle, pù les conversations et les controverses au sujet de l'affaire Caillaux sont des plus passionnées. On s'attend à la demande d'intergelles tutélaires de la justice. »

M. Ignace: Le gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple.

MM. E. Laffont et Aubriol demandent à la Champre de se railier à l'ordre du jour pur de simple. où les conversations et les controverses au sujet de l'affaire Caillaux sont des plus passionnées. On s'attend à la demande d'interpoblation annoncée de M. Gruet, député radical-socialiste de la Côte-d'Or, et une aure de M. Ernest Laffont, député socialiste unifié de la Loire, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour faire as surer par la justice le respect des règles quelle que soit leur situation sociale ou poli

que. M. Clémenceau est assis au banc des mi-Dès l'ouverture de la séance, le président annonce l'interpellation Paul Gruet. Quel jour, demande le président, le gou-vernement entend-il discuter cette interpel-

M. Clémenceau se lève et de sa voix nette : La Chambre comprendra que le gouverne-ment est dans l'impossibilité d'accepter une interpellation sur les affaires judiciaires en

cours.

M. Gruet monte à la tribune, très agité:

Te veus ai, citoyen président, dit-il, annoncé
que je vous forcerais (sic) à la discussion
timmédiate de mon interpellation. Et, ce disant, il frappe la tribune à grands coups de
poing. La Chambre rit. Le président l'invite De plus en plus enflammé, M. Paul Gruet

reprend: J'ai été ardemment gouvernemental, je le reviendrai peut-être, ce n'est pas moi qui irai à vous; c'est vous qui viendrez à moi! (Rires.) M. Gruet lit alors la lettre suivante qu'il adressée au président du conseil:

«Vous venez de me dire que vous refuserez mardi 15 courant la discussion immédiate de mon interpellation. Vous avez du garactère, monsieur. Moi aussi! Je vous forberai à accepter le débat! En attendant, allez dire à votre conseil des ministres ce qui guit : « C'est le député Paul Gruet qui a milité le plus ardemment au sein de la commission des onze et de la Chambre pour la tevée immédiate de l'immunité de M. Caillaux. Maintenant des instructions sont ouvertes; il n'y a plus devant la justice ni anlaux. Maintenant des instructions sont ouvertes; il n'y a plus devant la justice ni angien président du conseil ni ancien ministre
le l'intérieur, il y a des citoyens. Tous les
gitoyens ont droit à une justice impartiale.
Il serait bon que quelqu'un eût le courage
le le dire au pays. Le député Paul Gruet
est prêt à jouer ce rôle. Moi, président du
conseil, je m'y oppose. Je m'y oppose,
parce que je crains, au contraire, que son
interpellation ne trouble le libre exercice
de la justice. » Je vous réponds : « C'est vous,
Monsieur le Président du conseil, qui laissez troubler l'exercice de la justice en persez troubler l'exercice de la justice en per mettant la continuation de campagnes de presse et, notamment, celle de l'« Action française», qui agitent l'opinion et affai-blissent la République, une et indivisible devant l'ennemi. Il faut que cela cesse | Je l'exige (sic). J'exige que tout cela cesse et immédiatement!» (sic).

Sa lecture terminée, M. Paul Gruet s'écrie C'est vous, Monsieur le Président du con-seil, qui laissez agiter le pays par l'a Action Française » et diviser la République, une et indivisible l'Jexige que cela cesse. (Nou-veau coup de poing.) Quant à vous, je con-nais la noblesse de vos sentiments; vous connaissez les miens. Et là-dessus, M. Paul Gruet descend de

la tribune. Sans scrutin, même à mains le-vées, à une énorme majorité, la fixation de a date est renvoyée « sine die ».

#### L'Interpellation Ernest Laffont

Le président annonce la demande d'inter-pellation de M. Ernest Laffont. Je ne comprends pas très bien, dit M. Gle-menceau, le sens de cette interpellation, Pour le lui expliquer, M. E. Laffont monte à la tribune. Il s'agit, dit le député sociatiste unifié, des règles à observer en matière de perquisition. Je ne me contenterai pas d'une simple réponse du président du conseil de sa place, mais je veux une réponse à la tribune. (Applaudissements sur les pancs socialistes. Murmures et protestations sur les autres bancs.) ions sur les autres bancs.)
M. Laffont demande la discussion immé-

J'ai dit, répond M. Clémenceau, que j'étais bux ordres de la Chambre et rien de plus. Dn propose le renvoi à la suite de l'ordre du jour, qui est repoussé. La fixation à ven-diredi est repoussée aussi et la discussion la médiate est ordonnée. (Applaudissements

mr les bancs socialistes.) M. Ernest Laffont dit qu'après la levée de nunité parlementaire contre M. Cail-des perquisitions ont eu lieu; elles atia, des perquisitions ont eu heu; elles ont été rapportées par les journaux, de tel-le sorte qu'il apparaît que celles pratiquées l l'étranger l'ont été hors de la présence de finculpé ou de son délégué. Il y a pourtant lans notre code d'instruction criminelle des régles précises (article 35 et suivant). C'est botre droit et non notre droit de guerre. Cette formalité sans doute n'est pas consicette formalité sans doute n'est pas consilerée par la cour de cassation comme subsantielle, susceptible de vicier la procédure.
Mais la cour suprême a toujours tenu la
nain à cette formalité, qui n'est pas sanctonnée par une nullité absolue, mais qui
st sanctionnée par la jurisprudence. L'oubit de cette formalité permettra à l'inculpé
te discuter la valeur des pièces présentées
levant lui. Les garanties du code sont plus
maispensables que jamais pour fraccusé,
pour vous, pour l'opinion et l'ordre public.
Si on veut maintenir l'ordre public, ce
l'est pas par l'autorité ou la force, mais par
le respect de la liberté et de là loi. (Les sopialistes applaudissent bruyamment.)
Mais au lieu de M. Clémenceau, c'est M.
Ignace, sous-serétaire d'Etat de la justice minitaire, qui monte à la tribune, « Clémenbeau! Clémenceau!» crient les socialistes
avec colère en battant des pupitres, mais
M. Clémenceau ne les regarde même pas. M. Clémenceau ne les regarde même pas,

LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT A LA JUSTICE MILITAIRE . Ignace: Lorsqu'il y a quelques jours ont au capitaine rapporteur la connaissan-pe de l'existence d'un coffre-fort à Florence, me commission rogatoire fut, conformément à la loi, adressée au gouvernement ita-tien. Celui-ci fit opérer la perquisition con-formément à la loi du pays, conformément à l'usage international, qui veut que l'exé-cution appartienne au gouvernement étran-ger dont l'indépendance territoriale doit être respectée. (Applaudissements au centre.) A l'énoncé de cette thèse, M. Renaudel et l'autres socialistes font entendre de vio-entes protestations, mais elles se perdent tans le bruit. A ce moment, M. Paul Gruet, Indisposé, se trouve mal. On l'emmène. M. Ignace reprend : Les autorités italien-

M. Ignace reprend: Les autorités italiennes ont exécuté ces opérations conformément à la législation italienne. M. Ernest Laffont, qui n'a pas le dossier, affirme que rette opération a été illégale. Nous avons absolument l'opinion contraire. Cette opération a été légale et régulière. (Protestations socialistes; vives contre-protestations su centre, à droite et à gauche.)

M. Ignace ajoute avec énergie, tourné vers les socialistes: Ce dossier, ce n'est pas à la Chambre que je l'apporterai, parce que ce n'est pas à elle qu'il appartient de savoir si une opération judiciaire a été régulière ou non, parce qu'il y a un principe qui aomine toute la matière, celui de la séparation des pouvoirs. (Vifs applaudissements répétés.)

M. Ernest Leffont réplique paut tables.

répétés.)

M. Ernest' Laffont réplique pour tâcher l'amener M. Clémenceau à la tribune : Comment se fait-il que le chef du gouvernement, qui sait parler quand il le veut, ne me réponde pas ? Il ne lui suffit pas d'avoir cette attitude de garder le silence ou de répondre par des apartés ou des mots.

Voix à droite : Il agit. (Très bien ! Bravo !)

M. Ignace : Etablissez-vous la violation ilu droit, laquelle sert de base à votre interpellation ? Nous affirmons que la droit n'a pas été violé. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Ernest Laffont persiste à affirmer qu'on violé le code d'instruction criminelle.

M. Ignace: Je soutiens que la loi n'a pas
té violée. (Les socialistes s'acharnent; ils

veulent créer un incident.) Le pesant Renau-del tonitrue, montrant le sous-secrétaire d'E-tat: Il ne comprend pas at: Il ne comprend pas.

M. Ernest Laffont : Voulez-vous répondre M. Ignace : J'ai répondu. (Vives protesta-

M. Ignace: J'ai repondu. (Vives protestations des socialistes.)
M. E. Laffont reproche au gouvernement d'alimenter les campagnes de presse pour aiguiller les instructions dans un sens. Dans ces conditions, il n'y a plus d'opération judiciaire, conclut M. Laffont, mais une opération du gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Paul Ribeyre (radical): L'ordre du M. Paul Ribeyre (radical): L'ordre du jour pur et simple est le seul qui, juridiquement et constitutionnellement puisse être adopté. Vous avez entendu la thèse de M. Laffont et celle du gouvernement, qui soutient la parfaite légalité de l'opération judiciaire. Nous sommes tous soucieux de faire respecter les lois. Mais les auteurs de l'ordre du jour Laffomt voulaient, en affirmant ce principe, faire dire à la Chambre que dans cette affaire spéciale la loi n'avait pas été observée. La Chambre serait ainsi appelée à se prononcer et elle n'a pas à se prononcer.

Mais l'intéressé, M. Caillaux, peut se pourvoir devant la Cour de Cassation, qui dira si la loi a été observée ou non, et la Chambre pourra ensuite prendre sa responsabilité. (Applaudissements à gauche.)

M. Ribeyre conclut : Nous, pouvoir législatif, nous n'avons pas à nous irreligislatif, nous n'avons pas à nous immiscer dans le pouvoir judiciaire. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. A. Varenne (socialiste) demande au gouvernement de ne pas se désintéresser des formes de la justice et de la liberté individuelle. Je vous demande, Monsieur le Président du conseil de rénordre en la responsable.

sident du conseil, de répondre, ou je vous dirais : « Pas cela ou pas vous, » comme on disait à un ministère dont vous faisiez disait à un ministère dont vous faisiez partie.

M. Clémenceau: Je ne peux répondre à M. Varenne que ce que M. Ignace a répondu à M. Laffont: Nous sommes responsables de la justice française sur notre territoire, (Interruptions à l'extrême gauche.)

Neus avons envoyé une commission rogatoire en Italie. Nous ne pouvions pas agir autrement. Le gouvernement italien est un gouvernement honorable à qui nous devons faire confiance comme nous faisons confiance à la magistrature italienne. Et même si, par impossible, il était démontré confiance à la magistrature italienne. Et même si, par impossible, il était démontré qu'elle n'a pas applique la loi, nous n'en serions pas responsables. (Exclamations à l'extrême gauche; applaudissements au centre, à gauche et à droite.)
L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix. Il y a pointage. Il est voté par 369 voix contre 105.

#### Les Pensions militaires

On reprend ensuite la loi sur les pensions.

La Chambre, à la fin de la session de 1917, s'est arrêtée à l'article 18. On adopte un amendement de M. Paul Bourely, fixant à 600 fr. l'allocation pour les veuves non remariées, dont le fils a été tué à l'ennemi. Un amendement de M. Locquin, portant à

Un amendement de M. Locquin, portant à 200 fr. l'allocation accordée au grand-père ou à la grand'mère, et à 400 fr. celle accordée au grand-père et à la grand'mère conjointement, est également adopté.

L'avant-dernier paragraphe de l'article ouvrant les droits des ascendants du premier degré à toute personne qui justifie avoir recueilli, élevé et entretenu l'enfant orphelin ou abandonné et avoir remplesé cere phelin ou abandonné, et avoir remplacé ses parents auprès de lui jusqu'à son appel sous les drapeaux, est adopté.

Après l'adoption successive de tous les paragraphes, on renvoie l'article 18 à la com-mission, en vue de le modifier suivant les ob-

servations présentées au cours de la discus-La suite est renvoyée à jeudi. La séance est levée à six heures quarante-cinq. Prochaîne séance jeudi.

Le Scrutin

Paris, 15 janvier. — Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement, qui a clôturé l'interpellation de M.

Ont voté contre: 79 socialistes-unifiés: MM. Albert Thomas, Aldy, Alexandre Blanc, Aubriot, Auriol, Barabant, Basly, Bedouce, Louis Bernard, Betoulle, Bouisson, Bouver, Devoice, Prof. Pr Louis Bernard, Betoulle, Bouisson, Bouveri, Bracke, Bras, Brenier, Bretin, Brizon, Frédéric Brunot, Buisset, Cabrol, Cachin, Cadenat, Cadot, Camelle, Claussat, Deguise, Dejeante, Demoulin, Durre, Ellen Prévot, Emile Dumas, Fourment, Giray, Goniaux, Goude, Guesde, Lamendin, Lauche, Eugène Laurent, Laval, Lebey, Longuet, Ernest Laffont, Lecointe, François Lefebvre, Levasseur, Lissac, Locquin, Manus, Mayeras, Melin, Mistral, Ferdinand Morin, Moutet, Nadi, Navarre, Nectoux, Parvy, Philbois, Paul Poncet, Pouzet, Pressemane, Raffin-Dugens, Reboul, Renaudel, Rognon, Rozier, Sabin, Sembat, Salembier, Sixte-Quenin, Valette, Valières, Varenne, Veber, Vigne, Voilin, Valières, Varenne, Veber, Vigne, Voilin, Voillot, Walter. Quinze républicains radicaux et radicauxsocialistes: MM. Belinguier, Ceccaldi, Cha-voix, Connevot, Dalbiez, Deshayes, Drivet, Durafour, Fayolle, Guislain, Joubert, Peyret,

Patureau-Baronnet, Léon Perrier, Pierre Robert, Ponset. Cinq républicains-socialistes : MM. Albert Grodet, Faure, Mahieu, Paul-Meunier, Viol-Trois sauvages : MM. Berthon, Lagrosil-lière, Roux-Costadau. Union républicaine radicale-socialiste : M. Lucien Dumont.

Union republicaine radicale-socialiste:

M. Lucien Dumont.

N'ont pas pris part au vote: MM. Edouard Andrieu, Barthe, Bergeon, Bon, Caillaux, Compère-Morel, Daniel-Vincent, Debaune, Deschanel, Diagne, Doizy, François-Fournier, Girard (Auguste), Groussier, Gruet, Guiraud, Hubert - Rouger, Johert, Judet, Laguerre, Lancien, Lenoir, Mauger, Pierre, Pierre Rameil, Puech, Queuille, Ringuier, Thierry-Cazes, Thomson, Tournan, Turmel.

Absents par congé: MM. Berger, Bertrand, Bosquette, Breton, Delaroche-Vernet, Camuzet, Adrien Constans, Cosn'er, Defontaine, Delahaye, Dessein, Drelon, Duboys-Fresney, Paulin Dupuy, Dutreil, Ganault, Gaston Treignier, Jean Hennessy, de Juigné, Lacave La Plagne, de La Porte, de Lavrignais, Le Bail-Maignan, Le Brecq, Le Roy, Loustalot, Malvy, Maurice Binder, Messimy, Métin, J.-B.- Morin, Noulens, Outrey, Paul Constans, Rontin, Sarrault, Sarrazin, Saumande, Sibuet, Simonet, Tardieu, Joseph Thierry, Albert Thierry, Thivrier, Vidalin, Viviani.

Sont empêchés de prendre part au vote : MM. Henri Coutant, Delory, Ghesquière, In-ghels, Ragheboom, Sorriaux. ghels, Ragheboom, Sorriaux. MM. André Lebey, Basly, Goniaux, socia-listes unifiés, et M. Connevot, radical-socialiste, portés comme ayant voté contre, décla-rent avoir voulu s'abstenir.

## AU SÉNAT

La Commission d'Instruction de la Haute-Cour

Paris, 15 janvier. — Le président ouvre le scrutin à trois heures pour la nomination de la commission d'instruction de la Haute-Cour. Le vote a lieu dans la plus vive animation, l'assemblée étant très nombreuse et l'arrestation de M. Caillaux faisant naturellement l'objet de toutes les conversations. Le résultat du vote est proclamé à cinq heures un quart. Voici donc la composition officielle de la commission:
Votants, 145. Ont obtenu:
MM. Antony Ratier, 143 voix; Théodore Girard, 142; Pérès, 140; Vallé, 137; de Las Cases, 137; Vidal de Saint-Urbain, 132; A. Bérard, 129; Monis, 123.

Sont en outre élus membres suppléente.

Sont, en outre, élus membres suppléants (141 votants):

MM. Guillier, 136 voix; Poulle, 136; Peyronnet, 134; G. Reynald, 132; Larère, 130.

Après la proclamation de ces résultats, la séance est levée. Prochaine jeudi.

# Communiqué belge

Le Havre, 15 janvier. Au cours de la nuit du 14 au 15, de nombreuses patrouilles ennemies ont opéré dans la région de MERCKEM. L'une d'el-L'ORDRE DU JOUR

L'ORDRE PARTIE DE JOUR

AND L'ORDRE DU JOUR

L'ORDRE DU J

Tout sera publié

Dans l'entourage du président du conseil, on nous fait les déclarations suivantes: «La dépêche de M. Lansing dont il a été question et qui a contribué à l'arrestation de M. Caillaux sera publiée, d'abord par les journaux américains, et ce sont les agen-ces qui en transmettront le texte en fran-

Comme nous demandions à la personna-lité qui nous parlait quels noms de person-nages politiques avaient été relevés dans les papiers trouvés à Florence, on nous a ré-pondu : « Tous les noms seront publiés, quels qu'ils soient! »

#### Le Revolver

Quand le commissaire de police se présenta chez M. Caillaux, celui-ci était dans son bain. Le commissaire de police et les deux agents qui l'accompagnaient remarquèrent immédiatement un revolver qui était sur sa table de nuit; un des agents prit le revolver. M. Caillaux sortit de la haignoire : « Ce que vous faites là est illégal. »

L'agent : « C'est prudent. Au surplus, je ne m'en empare pas. »

L'agent se dirigea alors vers le fond de la nièce. déposa le revolver sur un meublé la pièce, déposa le revolver sur un meublé et se tint en faction devant. C'est à peu près le seul incident à signaler que nous n'ayons pas déjà relaté.

Un nouveau Scandale Paris, 15 janvier. — Sur mandat de M. Salancon, capitaine rapporteur au 2e conseil de guerre, M. Priolet, commissaire du camp retranché de Paris, a perquisitionné hier soir chez le docteur X..., d'origine étrangère, où il a saisi une volumineuse correspondance. L'examen de cette correspondance a démontré que le docteur X... se rendait fréquemment en Suisse, où il se rencontrait chaque fois avec des médecins allemands. Cette rencontre de docteurs avait pour but le rapatriement de prisonniers français d'Allemagne en Suisse, mais seulement de prisonniers dont les familles consentaient à verser une somme entre 5 et 10,000 fr. que les compères se partageaient. Paris, 15 janvier. - Sur mandat de M. geaient.

Le gouvernement français, mis au courant de ce trafic malhonnête, a ordonné d'ouvrir une information contre le docteur (X)..., laissé cependant en liberté jusqu'à

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

## Les Italiens reprennent l'Offensive avec Succès

Rome, 15 janvier (officiel). Dans la région du MONT ABOLONE, le combat a recommencé. Dans l'après-midi d'hier, nos troupes, efficacement soutenues par l'arillerie, ont avancé avec une grande bravoure pour rectifier leur ligne du nord de OSTERIA - IL - LEPRO à la partie supérieure du VAL CESILLA.

Malgré la résistance acharnée et la très vive réaction ennemie, d'importants progrès ont été obtenus ét de très graves per-tes infligées à l'adversaire. Huit officiers, parmi lesquels un lieutenant - colonel et deux cent quatre-vingt-trois hommes de troupe ont été capturés. Au saillant du MONT SOLARILO, des détachements d'« arditi » ont exécuté une

action démonstrative, pénétrant jusque dans les tranchées ennemies. A l'est de CAPOSILE, par une action de nous avons élargi la tête de pont, arrachant quelques tranchées à l'ennemi et renoussant ensuite ses successives contreattaques. Ont été capturés : 2 officiers, 43 hommes de troupe, 2 mortiers de tranchées et quelques mitrailleuses.

Sur le reste du front, actions plus intenses d'artillerie d'un côté à l'autre de la VALLEE DE LA BRENTA, et heureuses rencontres de patrovilles en aval du PONT DE LA PRIULA.

#### AVIATION

Quatre avions ennemis ont été abattus par nos aviateurs au nord du MONT MELAGO, à FOZA, à VALSTAGNA et sur le MONT GRAPPA; un cinquième, par notre artillerie près d'OSMELLES. Deux autres appareils ont été abattus près de CODOGNE (est de CONEGLIANO) par des aviateurs anglais. Des mouvements ennemis le long du PIAVE INFERIEUR ont été efficacement bombardés par des hydroplanes.

## Communiqué anglais

Londres, 15 janvier. Nos avions ont détruit six appareils ennemis la semaine dernière et désemparé quelques autres. Notre artillerie a obtenu uelques coups réussis et nos patrouilles d'infanterie sont toujours actives. Les Italiens ont exécuté hier des opérations couronnées de succès dans le voisinage des monts Asolone, Binoncia et Capo Silo, capturant de nombreux prison-

# BORDEAUX

**17 JANVIER 1917** 

Les gouvernements alliés répondent à la Suisse et aux Etats scandinaves au sujet de la Note du président Wilson qu'ils leur avaient transmise. Le gouvernement grec remet en liberté

les partisans de M. Venizelos. Décret déclarant en France l'arbitrage obligatoire dans les usines de guerre.

# Le Pont à Transhordeur

Urgence, pour la Défense nationale, de son achèvement Bassens cité nouvelle

Ces jours derniers, nous avons fait con-Ces jours derniers, nous avons fait connaître la résolution prise, en commissions
réunies, par le Conseil municipal, réclamant, le plus promptement possible, l'achèvement du pont à transbordeur.

M. Arnodin, l'éminent ingénieur, inventeur et constructeur du transbordeur, accompagné de son gendre et collaborateur,
M. Leinekugel-Lecoq, ingénieur en chef,
commandant du génie maritime, est venu
lundi à Bordeaux afin de s'entretenir de cette importante question avec les membres undi a Bordeaux aini de sentretenir de ter-e importante question avec les membres iu comité du pont, et d'avoir, en même emps, à ce sujet, une conférence avec le maire. Il convient de ne pas oublier que le

transbordeur est une œuvre municipale. C'est la Ville qui en a la concession. La Société qui préside à ses destinées et qui en lut l'initiatrice, n'en est que la rétrocession-Arnodin et M. Charles Gruet ont examiné la situation actuelle avec le pro-fond et réciproque désir de donner satis-faction au vœu du Conseil. Les pylônes se dressent sur chaque rive. Il est inadmissi-ble qu'on ne poursuive pas, sans arrêt, l'œu-vre de « défense nationale » entreprise depuis plusieurs années.

\*\*Le maire et M. Arnodin ont envisagé les conditions dans lesquelles il conviendrait de faire appel au gouvernement en vue de la livraison des aciers et l'attribution du personnel qui sont indispensables pour poursuivre la construction du pour la construction du personnel qui sont indispensables pour le construction du personnel qui sont indispensables pour la construction du personnel qui sont indispensables pour le construction du personnel qui sont indispensables pour la construction du personnel qui sont indispensables pour le construction du personnel qui sont indispensables pour la construction du personnel qui sont indispensables pour le construction du personnel qui sont indispensables pour la construction du personnel qui sont indispensables pour la construction de la la construction de

Ce même jour, en présence des membres du comité, MM. Charles Cazalet, président; D.-G. Mestrezat, vice-président; Emmanuel Faure et F. Aucanne, nous avons eu avec MM. Arnodin et Leinekugel-Lecoq un entretien des plus instructifs et des plus intéressants sur les travany du pout sants sur les travaux du pont.

Tout d'abord, comme nous exprimions notre surprise de constater que, malgré les hos dités, le pylone de la rive droite ait pu étra édifié, par une sorte d'enchantement, sans qu'on vit à l'œuyre, les équipes d'ouvriers, M. Arnodin nous exposa les difficultés qu'il a du vaincre pour transporter à Bordeaux les diverses parties de cette tour ajourée que nous avions vue assemblée et couchée sur le sol dans sa belle usine de

couchée sur le sol dans sa belle usine de Châteapneuf-sur-Loire. A Bordeaux, la main-d'œuvre ne pouvait A Bordeaux, la main-d'œuvre ne pouvait être trouvée pour un pareil labeur. Trois monteurs expérimentés, venus de chez lui, ont, seuls, mené à bien, sans incidents, sans à-coup, cette hardie construction. Ce qu'ils ont fait tient du prodige. Les deux hautes armatures se regardent: il s'agit de les unir. M. Arnodin compte sur les pouvoirs publics, sur le ministre de la guerre pour lui en fournir les moyens. Dans une année, environ, le pont pourrait être livré à la circulation.

Pour l'après-guerre, le pont à transbor-deur, malgré la cessation des hostilités, ser-vira encore à la défense nationale : il ap-portera un concours précieux-à la victoire économique que nous devons aussi gagner. Et, comme nous parlions de l'intérêt qu'il y a à relier les agglomérations, les établis-sements, les usines de la rive droite aux sements, les usines de la rive droite aux quartiers de la rive gauche, et des services que le pont à transbordeur aurait pu rendre déjà et rendra certainement bientôt, le codéjà et rendra certainement bientôt, le co-mité nous a convié à voir de près Bassens, la cité nouvelle qui, en l'espace de quelques mois, a été pour ainsi dire créée sous le hâ-ton d'une fée. Bassens, séparé par plus de 6 kilomètres de Bordeaux, dont, en réalité, il est un quartier, n'en serait, grâce au trans-bordeur, qu'à quelques centaines de mètres.

Cette visite a eu lieu mardi, en compa-gnie de MM. Arnodin, Leinekugel-Lecoq, Charles Cazalet; des membres du comité, et de M. Lubbert, maire de Bassens, qui, avec une grâce tout aimable, a fait à la presse bordelaise les honneurs de sa commune transformée.

Ce fut un émerveillement. Il y a un an, nous avions déjà parcouru les chantiers disséminés sur le territoire de Bassens. Où se trouvaient alors des vignes, des marais, des fondrières, nous avons vu, mardi, des appontements considérables avec tout l'outillage d'un grand port; une ville s'étendant sur plusieurs kilomètres, couverte d'usines importantes, d'entrepôts, de camps, au mi-lieu desquels fourmille une armée de tra-vailleurs où se mêlent pittoresquement toutes es races. Blancs, jaunes, rouges, noirs, s'u-nissent dans une œuvre commune, en vue l'assurer la victoire. C'est une véritable Soiété des nations. En face, Bordeaux, où les obligations des

diverses administrations, où les besoins des diverses administrations, où les besoins d'une population qui s'accroît chaque jour appellent constamment les nouveaux citoyens de Bassens, apparaît tout proche et cependant bien lointain. « Ah! entendions-nous dire de toutes parts, si le transbordeur avait pu être achevé avant la guerre, de quelle utilité nous se-rait-il aujourd'hui! Que de bienfaits n'au-rait-il pas déjà réalisés! Le temps perdu

ne se rattrape jamais : il convient donc de ne pas en dépenser de nouveau. Achevez-le au plus vite. Nous vous le demandons insamment : l'intérêt particulier et l'intérêt général se confondent en la circonstance... » Les regrets résultant de l'absence de voie de communication entre les deux rives, en aval de Bordeaux, se sont encore fait sentir lorsque nous nous sommes trouvés en Queyries, ruche laborieuse où les usines se

Le cœur de Bordeaux, la rive gauche, semblait être une vision fuyant sans cesse, alors qu'on croyait la saisir. Sur le pont de pierre, l'encombrement interceptait toute circulation; sur la rampe des Salinières, des chevaux s'étaient abattus arrêtant les véhi-cules qui les suivaient... cependant que, dans le lointain, se profilaient les pylônes du transbordeur, bras sans corps, sans ce orps de quatre cents mètres, qui consti-lera une œuvre unique au point de vue le l'art industriel. Le sentiment est donc unanime à Bordeaux... et à Bassens pour réclamer de l'Etat un concours dont l'octroi s'impose à sa patriotique vigilance. Aussi bien que celui qui se dépense sur le front des armées, le fer qu'il fournira à M. Armodin sera consacré à la Défense nationale.

#### Chambre de Commerce de Bordeaux

cré à la Défense nationale.

La Chambre de commerce signale à l'attention du commerce la publication du Journal officiel » du 11 janvier d'un avis du ministère du commerce au sujet de l'ar-rangement économique du 29 décembre 1917 atre la France et la Suisse. a Chambre, à la Bourse de Bordeaux.

#### Limitation de l'Eclairage

Un arrêté du 1er janvier 1917, pris en exécution du décret du 20 décembre précédent et qui est toujours en vigueur, détermine les quantités de gaz ou d'électricité allouées mensuellement aux abonnés (80 % au maximum de la consommation de base novembre 1913 ou 1915).

mum de la consommation de base novembre 1913 ou 1915).

La commission de contrôle de la consommation a eu déjà l'occasion de proposer les sanctions prévues par ledit arrêté à l'encontre de ceux qui avaient dépassé les quantités permises. Ces sanctions ont été appliquées par le préfet. M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de l'armement ont signalé que dans certaines villes les devantures des magasins et les établissements publics de toute nature conservent un éclairage véritablement scandaleux, étant données les circonstances actuelles.

Dans ces conditions, les services intéressés ont été incités à veiller à la stricte application de l'arrêté du 1er janvier 1917 et la commission de contrôle à redoubler de vigliance dans ses vérifications et proposer les fermetures des compteurs justifiées par les dépassements et que le préfet n'hésitera pas à appliquer rigoureusement.

Pain et Pommes de Terre Il est des consommateurs qui ne peuvent comprendre que les restrictions auxquelles on leur demande de se soumetre, en ce qui on leur demande de se soumettre, en ce qui concerne la consommation du pain, soient absolument obligatoires. Il n'est possible aux boulangers de leur donner que ce qu'ils ont, et, comme l'Etat a considérablement restreint le quantum de farine qu'il leur limette action réduction a forcément pour conrait, cette réduction a forcément pour conséquence une diminution dans la fabrica-tion et la vente du pain.

La municipalité, ainsi que nous l'avons dit, a constitué un stock important de pom-mes de terre afin d'être à même, le cas échéant, de suppléer au manque de pain.

Ces pommes de terre sont mises à la dis-position des boulances qui devraint les

Ces pommes de terre sont mises à la disposition des boulangers, qui devraient les
fournir à leur clientèle. Il y a là un service à organiser. Il doit obvier aux difficultés qui peuvent se produire et qui, peutêtre, sont déjà survenues.

D'autre part, l'administration n'est-elle
pas allée un peu loin dans ses restrictions r
Nul ne sait quel est actuellement le chiffre Nul ne sait quel est actuellement le chiffre de la population de Bordeaux et de l'agglomération bordelaise. Il s'est certainement accru, depuis l'ouverture des hostilités, dans des proportions considérables. Il y a donc, dans la répartition des farines à Bordeaux, une inconnue qui doit fausser toutes les combinaisons que l'on cherche à établir La base de la répartition est manifestement op faible. Les maires des grandes villes de France

sont, si nos renseignements sont exacts, convoqués à se réunir, lundi prochain, à Paris, au ministère de l'intérieur, afin d'examiner de concert, comme il le font depuis miner de concert, comme il le font depuis quelques mois, les questions intéressant les cités qu'ils représentent.

M. Charles Gruet se rendra certainement à cette réunion, à laquelle prendront également part, croyons-nous, le préfet de la Gironde et M. Bourbouley, le dévoué président de la commission de répartition. Il est certain que la question des farines et du pain y sera discutée. Il est impossible qu'on ne trouve pas une solution qui assure d'une

### Sucre et Saccharine

façon courante l'alimentation de nos conci-

La direction du ravitaillement civil ayant décidé de remplacer les attributions de su-cre par de la saccharine dans les hôtels, restaurants, cafés, bars, pensions de famille et autres débits de boissons, les établissements de ce genre possesseurs de carnets roses et verts sont invités à les retourner immédiatement au comité de répartition du sucre, à la préfecture.

Le commerce de l'épicerie (gros et détail) est informé qu'il ne devra, sous aucun préferte. Le Coke

Les industriels et commerçants de la wille désirant du coke sont priés de se faire connaître, le plus tôt possible, à la mairie (bureau du charbon). Leur lettre devra indiquer la quantité demandée, quantité qui ne devra pas être in-férieure à 200 kilos et dont la livraison sera faite à l'usine à gaz au prix de 130 fr. la tonne (droits d'octroi non compris).

Réquisition des Laines en suint · ou lavées

Toutes les laines en suint ou lavées à pro-venir en 1918 de la tonte des moutons, bre-bies et agneaux, ainsi que celles provenant les tontes antérieures, sont réquisitionnées par l'autorité militaire. Les détenteurs de ces laines sont tenus d'en faire la déclaration dans le plus bref délai à l'hôtel de ville, division des affaires militaires, afin d'éviter l'application des dis-positions de l'article 21 de la loi du 3 juil-let 1877.

#### Paculté de Médecine

Paris, 15 janvier. - M. Planchard, secrétaire de l'Académie de Rennes, a été nom-mé secrétaire de la Faculté mixte de méde-cine et de pharmacie de l'Université de Bor-

Au Champ d'Honneur M. Ducasse, commissaire de police, Mme Ducasse et leur famille nous prient de transmettre leur gratitude aux personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion de la mort de leur fils et frère, Jules Ducasse, tombé au champ d'honneur le 24 décembre 1917.

Sous une Locomotive Mardi matin, vers dix heures, M. le lieutenant Rodert, attaché au service des poudres au bassin n° 1 des docks, a été tamponné sur la voie du poste n° 8 par une locemotive dent les rouges in basses que la voie de la voie tive dont les roues lui broyerent les deux Le blessé, transporté à l'hôpital Pelle-grin dans un état grave, a dû subir l'ampu-tation de la jambe gauche.

Un Escroc de haute envergure Lundi après-midi, en vertu d'un mandat l'arrêt décerné par le parquet de Bordeaux, e service de la 7e brigade mobile a arrêté u camp du Courneau, le soldat russe Wlaimir de Zouelff, trente-deux ans, inculpé l'escroqueries commises avant son incorpo-ration dans les armées russes. De Zouelff est également recherché par le parquet de la Seine, pour mêmes motifs. Il s'agit, croit-on, d'un escroc de haute envergure. L'affaire est à l'instruction, dans les mains de M. le juge d'instruction Laus-

#### PETITE CHRONIQUE

Trijasson, charretier, 23, rue Raze, passai mardi, vers minuit, cours d'Albret, fuman une cigarette, quand un inconnu, lui de-manda « un peu de feu ». Tandis que le char-retier lui tendait sa cigarette, l'inconnu, d'un coup de couteau, lui fit une profonde blessure au poignet gauche et s'enfuit. Après pansement à l'hôpital Saint-André, le blessé à été accompagné à son domicile.

Voleurs volés. - Dans l'une des vitrines extérieures de l'épicerie Cerruti, rue Voltai-re, s'étalaient vingt bouteilles de liqueur. Elles tentèrent des inconnus qui, après avoir fracturé la vitrine, s'emparèrent du lot, dans la nuit de lundi à mardi. Mais cambrioleurs furent cruellement déçus, car les bouteilles ne contenaient qu'un liquide dont le coloris, obtenu à l'aide d'un toxique, imite celui de la liqueur véritable et consti tue un poison assez violent. Nos bons cam brioleurs, qui se sont aperçus de leur mé-prise, ont laissé la pancarte suivante : «Vo-leurs volés, » suivie de quelques autres mots

Une soustraction. — Dans le hall de la Grande-Poste, un adroit filou, profitant de l'instant où M. Manières, encaisseur de la maison Claverie, 115, rue David-Johnston, préparait une factor de la maison claverie, 115, rue David-Johnston, préparait une factor de la maison claverie. préparait une fiche pour la présenter au guichet, mardi matin, vers dix heures, lui subtilisa un pli chargé contenant 756 fr. en

La cambriole. - Dans la nuit de lundi mardi, des cambrioleurs se sont introduits par escalade et par effraction dans l'entre-pôt de tabacs, 109, rue Achard, et ont em-porté une somme de 2,166 fr. qui se trouvait dans le tiroir-caisse, ainsi que divers objets, tels que canif presse papier etc. tels que canif, presse-papier, etc.

Au dépôt. — Roger V..., ouvrier photogra-phe, pour complicité d'escroquerie; Jacque-tine C..., ouvrière d'usine, pour vol. Renversé par une charrette. - Mardi matin, vers dix heures, place Richelieu, le jeune Angel Bounet, âgé de neuf ans, demeurant avec ses parents, 17, rue des Capérans, a été renversé et contusionné sur diverses parties du corps par une charrette dont le conducteur est inconnu. L'enfant a été transporté à l'hénitel des Errients accietés porté à l'hôpital des Enfants assistés.

Ambulances urbaines municipales Pendant le quatrième trimestre de l'année 1917, les Ambulances urbaines municipales ont soigné gratuitement dans leurs postes de secours, 948 blessés.

Pendant le même trimestre, les voitures d'ambulances municipales ont transporté 171 blessés ou malades victimes d'accidents ou atteints d'indispositions subites sur la voie publique.

## CHRONIQUE DU PALAIS Cour d'Assises de la Gironde

Présidence de M. le conseller CAMBOURS,

A l'audience de mardi après-midi comparatt le menuisier Antoine Salinié, demeurant à Bordeaux, passage Lhérisson, accusé d'at-tentats à la pudeur commis sans violences. Les débhats ont lieu à huis clos. Au siège du ministère public, M. l'avocat général Bruneaud; à la défense, M° Chauliac. Le verdict est négatif. En conséquence, Salinié est acquitté.

# La Rixe mortelle de Floirac

Deux accusés comparaissent mercredi devant le jury: Baptiste Olivero, dit Olivier, âgé de cinquante ans, manœuvre, et son fils, Jean Olivero, âgé de dix-sept ans, charretier, originaires l'un et l'autre de San-Damiano (Italie), et ayant leur domicile à Floirac

Le 15 septembre 1917, vers neuf heures du soir, dans le débit de Mme Sanchau, à Floisoir, dans le débit de Mme Sanchau, à Floirac, un vannier ambulant, nommé Charles
Buch, se prenait de querelle après boire avec
la femme de Baptiste Olivero, qui mangeait
là en compagnie de sa fille et de ses deux
fils. Ceux-ci ne tardèrent pas à se disputer
eux aussi avec le vannier. On sortit du débit,
et l'altercation se poursuivit jusqu'à la roulotte de Buch, arrêtée à deux cents mètres
environ du débit Sanchau; elle dégénéra
bientôt en une rixe violente.

La femme d'Olivero, sa fille et ses deux
fils se ruèrent sur le vannier et sur une femme Hornac qui partageait sa roulotte. me Hornac qui partageait sa roulotte. Le plus jeune des fils Olivero, Jean, était armé d'un fort manche de fouet. Buch et sa compagne ripostèrent à ses coups en se servant d'un nerf de bœuf.

Vant d'un nerf de bœuf.

Le vannier finit par avoir le dessous et, quand il fut tombé à terre, ses adversaires s'acharmèrent sur lui.

Pendant que se déroulait la mêlée, Olivero père, qui était attablé dans le débit Jacquart, de l'autre côté de la route, fut informé que les siens étaient aux prises avec Buch; il se leva précipitamment, prit dans la cuisine, dit l'accusation, un long couteau à lame fixe et accourut sur les lieux de la lutte. A peine arrivé, il tendit le couteau à lutte. A peine arrivé, il tendit le couteau à son fils Jean, qui aussitôt en porta plusieurs coups à Buch. Celui-ci tomba mortellement atteint. Alors les membres de la famille Olivero se réfugièrent dans leur meurtrier ayant encore en main l'arme du crime, qu'il déposa sur la cheminée de sa chambre. Une heure plus tard, la gendarmerie procédait à l'arrestation d'Olivero et de ses deux fils; l'aîné de ceux-ci a bénéficié d'une ordonnance de populsur.

d'une ordonnance de non-lieu. L'autopsie établit que la victime avait re-cu deux blessures : l'une à l'avant-bras gauche, l'autre dans la région sous-clavicu et qui a déterminé la mort. La lame du cou-teau avait pénétré de quinze centimètres, perforant le poumon et sectionnant deux ar-

Après de longues tergiversations, Jean Olivero se décida à reconnaître qu'il était le meurtrier de Buch; puis il s'accusa d'être allé lui-même prendre le couteau avec lequel le coup mortel a été porté.

Son père, de son côté, prétend qu'ayant pris l'arme au restaurant Jacquart, il l'a abandonnée en chemin, sur la table de sa demeure où son fils lean est verne le proposition. texte, livrer du sucre sur présentation de coupons roses et verts. Ces coupons étant annulés ne seront plus acceptés pour le réapprovisionnement en sucre.

Abaltablice en chemin, sur la table de Sa demeure, où son fils Jean est venu la prendre.

Devant le jury, les deux accusés se cantonnent obstinément dans leur système de la chemin, sur la table de Sa demeure, où son fils Jean est venu la prendre.

Le conseil de guerre de Bordeaux, dans dans sa séance de mardi, a prononcé les condamnations suivantes : Deux ans de prison et 200 fr. d'amende au soldat Pierre Laborde, du 144e régiment d'infanterie, pour coups volontaires et port d'arme prohibée. - Trois cents francs d'amende à Pierre

Cazaux, métayer à Donzacq (Landes), pour refus d'obtempérer à une réquisition mili-- Un an de prison chacun aux soldats Nicolas-Joseph Prin. du 7e colonial, et Aris-tide Michel, du 49e d'infanterie, pour avoir volé à deux de leurs camarades : le premier un porte monnaie contenant 8 fr. et le seun porte-monnaie contenant 8 fr., et le se-cond une somme de 99 fr.

- Ging ans de travaux publics à Arthur van Cennebrœck, du 25° d'infanterie, détaché à l'atelier de construction de Tarbes, coupale de voies de fait envers un supérieur à occasion du service. Ministère public : M. le commandant Ma ges, commissaire du gouvernement.

# Théâtres et Concerts

#### Théâtre-Français SIGURD

\*Sigurd », le bel opéra de Reyer, sera peut-être un des meilleurs succès de la présente saison lyrique. Il est d'ailleurs fort blen interprété, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, par Mme Lucyle Panis, superbe Walkyrie; M. Tharaud, dont la puissance vocale a parfois des teintes adoucies des plus plaisantes, comme dans le passage: «Hilda, vierge au pâle sourire », qu'il dit avec sentiment et que le public lui fit répéter; M. Redon et M. Ferran, pour ne parler que des principaux interprètes. Il convient d'ajouter une mention spéciale pour Mile Nadia de Jasinsky, qui faisait un deuxième début sur la scène du Théâtre-Français, et qui a plu infiniment dans le rôle d'Hilda. Mile de Jasinsky a fait apprécier les qualités d'une voix au timbre agréable, émise et conduite dans les meilleures règles de l'art du chant, traduisant avec goût la musique expressive du rôle. Très joit succès pour la jeune artiste.

Bon ensemble, chœurs très convenables, orchestre discipliné, harmonieux et sonore.

-Skating-Palace Jeudi, matinée de famille et grande soirée. fatinées tous les jours. Soirées mardis, jeu-is, samedis et dimanches.

#### -CINEMAS

CINÉ-THEATRE GIRONDIN JEUDI matinée et soirée « Marie les Haillons »; « Protéa ». — Intermède.

COMMUNICATIONS CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Gare de Bordeaux-Bastide Avis aux expéditeurs. - Sous réserve des a 18,800 (série C, 3e catégorie), par la gare de Bordeaux-Bastide, seront acceptées à l'expédition le samedi 19 janvier 1918.

Il est rappelé que le réseáu P.-L.-M. n'accepte que les combustibles, minéraux, bestiaux, céréales et farines.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ARRET D'EAU. - Il sera fait, pendant la

#### ÉTAT CIVIL DECES du 15 janvier

Georgette Poitevin, 1 mois, r. des Glacières, 37. Renée Gagner, 18 ans, r. de la Croix-Blanche, 7. ean Martin, 49 ans, rue Laville, 9. Marie Rousselot, 61 ans, cours d'Espagne, 24. Pierre Maisonnave, 62 ans, rue Lafontaine, 7 Pierre Maisonnave, 62 ans, rue Latontaine, 77.

Jean Autesserre, 63 ans, r. Gaspard-Philippe, 7.

Jean Autesserre, 64 ans, cours d'Espagne, 35.

Veuve Baraich, 66 ans, boulevard Godard, 58.

Charles Kehrly, 72 ans, rue de la Benatte, 20.

Jacques Clappier, 72 ans, rue Delord, 15.

Bernard Dulau, 73 ans, rue de la Devise, 26.

Henri Mauvigney, 73 ans, quai de Bacalan, 35.

Félix Baudreau, 74 ans, rue du Commandant
Arnould, 77. Veuve Delrieu, 77 ans, pass, des Vignerons, 7. Veuve Margerie, 88 ans, rue de Bègles, 15. Etienne Mora, 90 ans, rue Naujac, 117. Fhéophile Pélissier, 92 ans, rue de la Croix-Blanche, 40.

DEUIL Immédiat: ROBES
MANTEAUX, CHAPEAUX A la Dame Blanche, 109, cours Victor-Huge. 2019.

CONVOI FUNEBRE Mmo Emmanuel Fau gère, Milo Mari Faugère, M. et Mme Pierre Fellonneau, Mme Dinguirard, Mme veuve Robert Poymiro, colonel et Mme Poymiro, M. Hector Poymiro, ancien conseiller de cour d'appel; M. Roger Dinguirard, M. et Mme Samuel Fellonneau et leur fille, M. et Mme Edouard Faugère, Mie Jeanne Faugère et les familles Arnaud, Bigourdan, de Forquier, Faugère, de Lary de Latour, Clouzet, Leps et Thoret ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de

M. Emmanuel FAUGERE, leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé au château de Lartigue, le cousin, décédé au château de Lartigue, le 14 janvier. Les obsèques auront lieu à Tercis, le jeudi 17 courant, à dix heures.

CONVOI FUNEBRE Mus Sarah et Su-familles Gregory, Peiron, Tampier, Lynch, Marquié, Hardorff et Boubilla prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Samuel PEIRON, eur mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et On se réunira, le vendredi 18 courant, à dix heures, rue Fondaudège, 90.

CONVOI FUNEBRE Mmc veuve A. Mace, M. Henri Mace, M. Henri Mace, M. Georges Mace, Mmc Henriette Trény et sa fille, M. et Mme Gaston de Lagarde et leurs enfants, Mile Marie et MM. René et Adrien Macé, M. et M. Eugène MACÉ. eur fils, frère, beau-frère et cousin, qui au-cont lieu le vendredi 18 janvier, en l'église

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine CONVOI FUNEBRE Mme veuve Jean Au-le prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obséques de

M. Jean AUTESSERRE, omptable principal, retraité de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, On se réunira à la maison mortuaire, 3 cours d'Espagne, le jeudi 47 janvier 1918, une heure un quart, d'où le convoi partira une heure trois quarts.

GONVOI FUNEBRE Les familles Coiral, Chéhet, Lagardère prient leurs amis et con-naissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de Mme veuve Elodie COIRAL, née LANES, ui auront lieu le vendredi 18 janvier, en basilique Saint-Michel.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine CONVOI FUNEBRE M. Paul Mussard (aux armées) et Mme Paul Mussard, MM. Pierre et Robert Mus-sard, Mme veuve Stoffel, M. et Mme Richard et

Mme Marie KRIEGER. décédée à l'âge de 82 ans,

défense, bien qu'un témoin, le jeune Boer, vienne affirmer qu'il a nettement vu Olivero père faisant passer le couteau à son fils.

L'audience a été levée à midi, pour être reprise à deux heures.

CONSEIL DE GUERRE (18° Région)

Présidence de M. le colonel BONNEFOY

CYPROUGHERY M. Armand Ychery, Mme veuve L. Ychery, Mme veuve A. Bidet, M. et Mme Paul Ychery, M. et enfants, M. et Mme André Bidet, M. et Mme Faul Bidet et leur fils, Mie S. Brunet, M. Léo poid Ychery, M. Louis Daney, M. D.-G. Got, F. George, Sengès, Lalande, Merlande, Saine Cypr-Rouchereau, Cicquel, d'Après, G. Bidet Cany prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques d'

Mile Paulette YCHERY. décédée à l'âge de dix ans, décédée à l'âge de dix ans, leur fille, petite-fille, nièce, cousine et petite-cousine, qui auront lieu le jeudi 17 courant, dans la basilique Saint-Michel.

On se réunira à neuf heures un quart à re maison mortuaire, 13, quai de la Monnaie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts .

GONVOI FUNEBRE M. et Mme Fernand Wehrly et leurs en fants prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsè

M. Charles WEHRLY, leur père, beau-père et grand-père, qui au-ront lieu le mercredi 16 courant, à quatre heures de l'après-midi. On se réunira à la maison mortuaire, 20, rede la Benatte, à trois heures et demie.

# REMERCIEMENTS ET MESSES M. André Robin, lieutenant (aux armées), Mme André Robin et leurs enfants; M. le docteur Louis Charron, médecin-major de 26 classe; Mme Louis Charron et leurs enfants, M. Charles Greloud, M. et Mme Eugene Robin et leurs enfants, M. et Mme René Leurtault et leurs enfants, les familles Delert, Marsalet, Charbonnel, Jalodin, Héricé, Roger, Ménard, Hector Robin et Charron remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'horneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre-Edgard GRELOUD,

ancien notaire,
ancien notaire J. Lafon, pompes funèbres de Libourne.

REMERCIEMENTS ET MESSE Mme veuve Hourcade, les familles Ponsehu ret, Courrèges, Montion, Lapuyade, Carme. Hourcade, Darrodes et Paul remercient bien rement les personnes qui leur ont fait meur d'assister aux obsèques de M. Jean HOURCADE,

et les informent qu'une messe sera dite le lundi 21 janvier, à neuf heures en l'église Notre-Dame de Talence. La famille y assistera.

REMERCIEMENTS ET MESSES Mme veuve René Fulchi, Mie G. Fulchi, MM André et Robert Fulchi, M. et Mme J. J. Landé M. et Mme Albert Landé et leurs enfants, Mme veuve Barreyre, M. et Mme J.-B. Vallé et leurs enfants, les familles Th. Fulchi, Surirey, Charlol, Frichou, Hodbert, Henri Itey et Albert Itey, Luca Labatut, Spalarosa remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur onfait l'honneur d'assister aux obséques de M. René FULCHI,

marques de sympathie dans cette douloureuse marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que toutes les messes qui seront dites le vendredi 18 janvier, dans l'église Saint-Louis, seront offertes pour le repos de son âme.

La famille assistera à celle de dix heures. Pompes functires générales, 121, c. Alsace-Lorraine

REMERCIEMENTS ET MESSE Mme veuve Antoine Belmont et sa famille remercient les personnes qui leur ont fai l'honneur d'assister aux obsèques de M. Antonin BELMONT,

et celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance et les informent qu'une messe sera dite en l'église de Pauillac, le mardi 22 janvier, i neuf heures. REMERGIEMENTS Mme H. Dupeyron et asses enfants, M. et Mme A. Dupeyron, M. et Mme Chadenier, M. et Mme Edouard de Luze, M. R. Dupeyron, M. et Mme G. Gaget, Mme F. Anglade, le comte et la com tesse de Venancourt et leurs enfants remer cient sincèrement les personnes qui leur on fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Henry DUPEYRON,

ainsi que celles qui leur ont envoyé de si nombreuses marques de sympathie en cette cruelle circonstance. Les messes ont été dites dans la plus stricte ANNIVERSAIRE Une messe sera dite jeu res, dans la basilique de Saint-Seurin, pour repos de l'ame de

Mile Marguerite BISSIÈRE. La famille y assistera. SPECTACLES

MERCREDI 16 JANVIER TRIANON-THEATRE. - A 8 h. 45 ; « Le Fil! APOLLO-THEATRE. - A 8 h. 30 : « La Belle de New-York ».

ALHAMBRA-CASINO D'HIVER. — A 8 h. 30 cinéma (Les Demi-Vierges): Skating.

SCALA-THEATRE. — A 8 h. 36 : Ca vauf l'Voyage ».

NOUVELLES COMMERCIALES MARCHÉ AUX MÉTAUX

Cuivre. — Comptant, 110 llv.; a trois mois, Etain. — Comptant, 298 liv.; à trois mois, 291 liv. Plomb. — Comptant, 29 liv. 10 sh.; livraison eloignéee, 28 liv. 10 sh. PRODUITS RÉSINEUX Londres, 16 janvier.

Essence de térébenthine. — Fable. — Disponible, 122 sh. 15, vendeurs; janvier, 122 sh., payé; janvier-avril, 124 sh., acheteurs.

Résine. — Disponible, 65 sh. 6 d. à 71 sh.

# CHRONIQUE VINICOLE

Béziers. — La Chambre de commerce nous communique la cote officielle des vins et des alcools du 11 janvier :

Alcools. — Trois-six de vin, 86 degrés, 925 fr.; eau-de-vie de vin, de Béziers, 52 degrés, 570 fr.; trois-six de mars, 86 degrés, 700 fr.; eau-de-vie de marc, 52 degrés, 430 fr.; l'hectolitre nu, pris chez le bouilleur, tous frais en sus.

Vins rouges : 7 à 8 degrés, de 85 à 88 fr.; 8 à 9 degrés, de 94 à 100 fr.; 10 à 11 degrés, de 100 à 105 fr.

Vins roses : de 104 à 109 fr.; Vins blancs, de 115 à 135 fr.; selon degré, qualité et conditions, Le tout l'hectolitre nu, pris chez le récoltant, tous frais en sus.



A PARIS, HOTEL de la GIRONDI Chauffage central assuré jour et nuit, électricité Chambres tr. confortables, 4a 87 pr jour, quartie des affaires Hôtel de Ville, 42, rue de Rivol

Mouvelle Méthode de Ch. COURTOIS Specialiste herniaire 30, Fauby Montmartre, Paris Le professeur COURTOIS, l'éminen spécialiste qui seul garantit la guéri son par écrit, recevra dans les villes suivantes:

Bayonne, jeudi 17 janvier, hôtel Capagorry Hagetmau, vendredi 18, hôt, du Chapon-Fin Dax, samedi 19 janvier, hôtel de l'Europe. St-Palais, dim 20, h. de la Paix, jusqu'à 1 h Pau, lundi 21 janvier, hôtel de l'Europe Oloron, mardi 22 janvier, hôtel Loustalet Lannemezan, merc. 23, hôt. du Grand-Soleil Lourdes, jeudi 24, hôtel du Commerce. Maubourguet, vendredi 25, hôtel de France. Bagnères-de-Bigorre, sam. 26, hl G. Bousquet Tarbes, dimanche 27, Grand-Hôtel Moderne Mirande, lundi 28, hôtel de France. Fleurance, 29, hl du Commerce, de 11 h. à 4 h isle-Jourdain, mercredi 30, hôtel de France. Auch, jeudi 31, hôtel de France. Tonneins, vendr. 1er février, hôtel Central, Condom, samedi 2 fév. hôtel du Lion-d'Or. Bagnères-de-Bigorre, sam. 26, CEINTURES VENTRIERES ANATOMIQUES POUR REIN MOBILE DESCENTED MATRICE, EVENTRATION

Le Directeur : M. GOUROUIL MOS

Le Gérant . C. BOUGROUIL

MARGE | Imprimerie GOUNOUIL HOS

Rue Guirande, II, Berdeaus

JEUNE EMPLOYE Achat au pl. haut pr. vieux den tiers, Boes, 31, r. Pte-Dijeaux, Bx e à écrire et vivant dans sa fa VENDRE ou louer gr. hôt. Luchon, cours Quincon, al. Bains face. Etabl. 4 ét., 3 facçascens., chauf. cent. nomb. sath. bains et w-c. av. ou s. vast. dép. S'adr. M. Triniac, not. Toulouse, MARIAGES Partis nombreux des deux sexes. Ecr. M. de Luis, Ag. Havas, Bx.

SAVON ménage mi-cuit extra, bet d'enco domicile contre mandat poste d'avance de 25 fr. ou contrembourst 26 fr. 50. Prix spécial par 5 et 10 postaux. — DELORT, 1, cours Devilliers, MARSEILLE, Dépôt : Savonnerie d'Endoume, 21, boulevard Thélème, 21.

SAVON blanc ménage extra, postal domic. 10 kilos 26 fr. contre mandat. — Gros, pris spéciaux. — Agents demandés. — H. BOISSIEUX, 1, placé Grand-Théâtre, 1, MARSEILLE.

SYPHILIS EVOIES URINAIRES
INSTITUT SÉROTHÉRAPIQUE DU SUD-DUEST, 23, cours de l'Intendance, Bordeaux
Même Maison à EVON, 17, rue de la République.

Meme Maison à EVON, 17, rue de la République.

Meme Maison à EVON, 17, rue de la République.

LA SOCIÉTÉ DES AUTOMO-LAND ET PILAIN, 44, place Ra-belais, à TOURS, demande des et d'automobiles.

Tel. 18,37
NOTE TOUS LES JOURS

PACHETE BON PRIX tous meubles riches et simples. DECHERAT, c. d'Albret, 39, Bx. SOUTH A STATE OF THE STATE OF T PORTRAITS D'ENFANTS FOURNITURES USINES G RAISSES, AMIANTE DÉSINCRUSTANTS, CAOUTCHOUC COURROIES, CALORIFUGES, etc. Adrien PADIRAS, 9, place Bourgogne, Berdeaux

Asthmatiques, Emphysémateux, Bronchiteux chroniques. Pleurétiques, Porteurs de Tumeurs blanches, de Ganglions Lymphatiques suppurés
ou non. Malades ayant craché du sang, à Voix enrouée, demandez
au Docteur Duneyroux, 5, Square de Messine, Paris, sa nouvelle
methode de traitement d'une efficacité prouvée et rapide; il vous
l'enverra grafocent, et vous consulters gravitans et de l'enverra grafocent et d'enverra grafocent et de l'enverra grafocent et d'enverra grafocent et de l'enverra grafocent et de l'enverra grafocent et de l'enverra grafocent et d'enverra grafocent et d'enverragent et d' l'enverra cua 60 cent. et vous consultera gratuitement par correspa. Achat vestiaire, linge, meubles, J'ACHETE TOUT: papiers, mé-Achaussures, bibelots, débarras, taux, meubles, antiquités, etc. Fauché, r. de Belleyme, 41, Bx. Gatineau, 11, cours d'Albret, Bx.

HETERAIS PROPRIETES boisées région du Sud-Ouest. due. S'adresser Ducourneau, rue Cornières, 77, Agen (L.-et-G.) | FIL DE FED lisse, galvanisé domicile et toutes autres sorteure Labor, Ag. Havas, Bordx. rue Cornières, 77, Agen (L.-et-G.) | deur. Ec. Peuchot, Ag. Havas, Bx

Jeudi 17 janvier 1918, à deux heures après-midi, salles des ventes de MM. G. Paillère et fils, entrepositaires, 84, quai Chartrons, à Bordeaux. Par le ministère de M'J. DUGUIT

Commissaire-Priseur rue de la Devise, 11, à Bordeaux, Il sera vendu : 65 Barriques, deux 1/2 et 1/4 Vins rouges et blancs, Médoc Saint-Emilion et Graves, récol-es 1911, 1913 et 1914. Au comptant et 10 % en sus. Au comptant et 10 % en sus. Dispositifs en distribution chez MM. Palllère et chez Me J. Du-guit, commissaire-priseur. 115' VIN ROUGE NOUVEAU 115' Phon 27, rue Peyronnet Phon

Douteilles bordelaises 550 prise

VENTE APRÈS DÉCÈS

TRIANON-THÉATRE 6; RUE FRANKLIN, 6
(Cours de l'Intendance)

TOUS LES SOIRS <- DU (I AU 17 JANVIER incins -> A 8 HEURES 45

Jeudi 17 janvier 1918, a deux
heures après midi, salles des

TRIANON-THÉATRE 6; RUE FRANKLIN, 6
(Cours de l'Intendance)

TOUS LES SOIRS <- DU (I AU 17 JANVIER incins -> A 8 HEURES 45
heures après midi, salles des LE FILS SURNATUREL Vaudeville en 3 actes, de Grenet-Dancourt et M. Vaucaire Places de 4 fr. 50 à 4 fr. 25. — Location au Théâtre, de 2 à 6 heures. Jeudi, de 10 heures à midi.

> SAGE-FEMME de 1 ° cl., Man Annonciade, reçoit pensionnaires per de Caudéran et r. Pasteur, 5, Bx-Caudéran. Consultation GUERICON DEFINITIVE
> sans recents possible
> sans recents possible
> parts COMPRIMES to GIBERT
> 606 absorbable sans piges
> La boite de 40 comprimés 7 fr. 75 sange contre mandat
> (Nous n'expedients pas contre reimboursement

Dentiers GARANTIS depuis 5 fr. la dent.

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marcaille Dépôt à Bordeaux, Phie Roussel, 1. place Saint-Projet. nnes ouvrières lingères de-nandées, 84, rue de Pessac. | Demande bon phono ou gramo nandées, 84, rue de Pessac. | Det disques. Ec. Bord, Havas, Bx

HUILE d'olives des Alliés sur-fine extra le l. 4 fr. 10, de Nice, douce, 4 fr. 25 le l. Fran-co gare client. Contre rembours. Huilerie Niçoise, Montpellier.

AGRAT plus haut prix meu-bles modernes, anc., ts objets et reconn. Mont-de-Piété. LABARRAQUE, 14, c. d'Albret, Bx chète bouteis bordelses. Faire off. E. Pinsan, 50, r. Borie, Bx pemande machine à écrire très bon état. préf. «Underwood ». Ecrire FORDE, Ag. Havas, Bdx.

Ecrire FORDE, Ag. Havas, Bdx.

Ecrire FORDE, Ag. Havas, Bdx.

ECRIPCIS PAGASINS

Cuirique WASSERMANN
28, rue Vital-Carles, Bx
ECOULEMENTS — Rétrécissements
Traitement en une séance

ENTREPOTS - MAGASINS
pour toutes marchandises, 61, cours du Médoc, 61, Bordeaux.

DAME, off. d'Académie. Lec. à Français et étrang. Adr. jnal.

urinaires, écoulements goutte matinale, prostatites, urétrites anciennes, tenaces et persistantes; rétrécissements, filaments, urines glaireuses, incontinence, besoins fréquents, imputssance, etc., etc., etc., consequences. — Guérisch contrôlée, — Institut de la Faculté de Paris, 59, Pue la manuelle. Bordenes.

Te le jours, 6 10 à 12 h. et 3 à 7 h.; dm., 6 10 à 12 h., et par lettre. Méthode supérieure du D'LATANE (50° année).

PERDU montre dame av. brillants et porte-crayon or. Rapp. 120, Dav.Johnston. Rec.